This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAIR
FAIRE

DF
227.5
.F49

732

ilon — Mémoire sur la
démocratie Athénienne.

1855.

à Monsieur Stanislas Julien
732
hommage de l'auteur.

MÉMOIRE

SUR

LES ORIGINES, LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉCADENCE

DE LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE.

Orléans, imp. de Coignet-Darnault.

MÉMOIRE

SUR

LES ORIGINES, LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉCADENCE

DE LA DÉMOCRATIE ATHÉNIENNE,

LU A L'INSTITUT (ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES),
Dans les séances du 17 juillet, du 7 et du 14 août 1852,

PAR M. FIÉON.

PARIS

A. DURAND, 5, RUE DES GRÈS-SORBONNE,

PRÈS LE PANTHÉON.

1853.

Vignaud
4-23-38

MÉMOIRE

SUR

LES ORIGINES, LE DÉVELOPPEMENT ET LA DÉCADENCE

De la Démocratie athénienne,

PAR M. FILON.

PREMIÈRE PARTIE.

Des origines de la Démocratie athénienne.

La démocratie athénienne faisait remonter ses titres jusque dans la nuit des temps fabuleux. Pausanias, décrivant les fresques du portique royal, à Athènes, dit qu'on y voyait représentés, à côté de Thésée, la démocratie et le peuple. Cette peinture signifie, ajoute Pausanias, que ce fut Thésée qui établit à Athènes un gouvernement fondé sur l'égalité des citoyens (1). En effet, la tradition athénienne voulait que Thésée eût remis au peuple la direction des affaires, et que le gouvernement démocratique eût subsisté sans interruption jusqu'à l'usurpation de Pisistrate. Rien n'est moins historique qu'une telle opinion, et Pausanias, qui nous l'a transmise, la rejette avec raison.

---

(1) Pausanias, *Attique*, ch. 3.

Ce qui est certain, c'est que l'Attique n'a point été le théâtre de ces invasions étrangères qui, dans d'autres parties de la Grèce, ont renouvelé violemment la population, et fondé sur la différence des races la plus dure aristocratie. Elle a dû ce privilège au peu de fertilité d'une grande partie de son territoire. Comme elle tentait moins les conquérants, elle a conservé son indépendance et sa population primitive (1). Thucydide la regarde comme un lieu d'asile où venaient se réfugier, de toutes les parties de la Grèce, ceux qui avaient été vaincus dans la guerre étrangère ou dans la guerre civile, ils étaient sûrs d'y trouver un abri inviolable, et, devenus simples citoyens, ils contribuaient, pour leur part, à la grandeur de l'Etat. Là, peu-à-peu, toutes les populations se fondirent en une seule, où l'élément primitif, la race pelasgique, paraît avoir toujours dominé.

Mais ce serait se tromper gravement, et retomber dans l'opinion populaire rapportée par Pausanias, que de croire qu'il y avait une égalité parfaite parmi les anciens habitants de l'Attique. Quand la vieille cité pélasgique devint une ville Ionienne, la population fut divisée en quatre tribus : les *Hoplites*, les *Ergadéens*, les *Géléontes* et les *Ægicores*. Hérodote a cru retrouver, dans les noms de ces tribus, les noms des quatre fils d'Ion (2). Mais Plutarque croit que ces dénominations exprimaient les professions diverses auxquelles se livrait primitivement chaque tribu : les guerriers, les artisans, les laboureurs et les pasteurs (3). Si l'on adopte cette interprétation, qui nous paraît la plus vraisemblable, on sera porté à croire que, dans le principe, ces tribus n'étaient pas égales entre elles, et que les guerriers et les laboureurs marchaient avant les pasteurs et les artisans. Quelques-uns même ont cru voir dans les Géléontes, qu'Hérodote a mis les premiers sur sa liste, une caste sacerdotale qui dominait les guerriers ou partageait le pouvoir

(1) Thucydide, Liv. I, ch. 2.

(2) Hérodote, V, 66.

(3) Plutarque, *Solon*.

avec eux. Il y eut sans doute une époque où la distinction des professions et des rangs se transmettait héréditairement dans les mêmes familles ; mais jamais les tribus attiques ne formèrent une rigoureuse hiérarchie, comme les castes de l'Inde ou de l'ancienne Egypte. Le génie grec répugnait à cette immobilité absolue, que la religion avait consacrée en Orient. Il est à croire, au contraire, comme le dit un savant étranger, M. Thirlwall, que ces quatre tribus s'unirent de bonne heure en un seul corps, et qu'en multipliant leurs relations, elles firent de plus en plus tomber en désuétude les distinctions primitives auxquelles elles devaient leurs noms. Chaque tribu renfermait trois *phratries*, mot analogue à la curie romaine. Chaque phratrie était subdivisée en trente sections, qui correspondaient aux *gentes* des Romains. C'étaient, comme les clans d'Ecosse ou d'Irlande, des agrégations de famille, réunies sous le nom et sous la protection d'une maison dominante. Chaque γένος se composait de trente gennètes ou chefs de famille, ce qui élevait à 10,800 le nombre total des membres de la communauté (1).

Indépendamment de ces distinctions primitives, il se forma en Attique une véritable aristocratie, au commencement du douzième siècle avant l'ère chrétienne. Quand le Péloponèse eut été conquis par les Doriens, les Eoliens et les Ioniens, chassés de l'ouest et du nord de la presqu'île, vinrent chercher un asile à Athènes. Là ils ne formèrent point, comme les Doriens à Sparte, une nation souveraine au milieu d'un peuple d'esclaves ; ils furent incorporés dans les tribus attiques. Ils ne réduisirent point l'ancienne population à la servitude de la glèbe ; cependant, ce qui prouve qu'il y eut alors une sorte de conquête que la tradition athénienne paraît avoir dissimulée, c'est que les nouveaux venus se trouvèrent bientôt propriétaires des meilleures terres et maîtres des plaines, tandis que les indigènes étaient relégués soit vers le rivage, soit vers les montagnes. Telle est l'origine des trois partis qui plus tard ont divisé l'Attique. Ces émigrés du Péloponèse sont les souches de ces

(1) Pollux, VIII, 9. — Platner, *de Gentibus atticis*.

grandes familles qui tinrent si longtemps le premier rang dans Athènes, telles que les Alcméonides et les Péonides. Maîtres du pouvoir comme de la terre, ils déléguèrent l'autorité souveraine à l'un d'entre eux, à Mélanthus, qui la transmit à son fils. Ils ne conservèrent des rois que pendant deux générations, tant qu'ils eurent besoin d'un pouvoir fort, pour se défendre soit contre les indigènes, soit contre les attaques du dehors.

Après Codrus, le pouvoir suprême fut modifié dans sa forme, mais sans sortir de la maison régnante. Le peuple athénien, dit Pausanias, ôta aux descendants de Mélanthus la plus grande partie de leur autorité. Par peuple, il faut entendre ici l'ensemble de la population athénienne, mais surtout les descendants des Eoliens et des Ioniens, les riches propriétaires de la plaine, qui s'étaient eux-mêmes constitués caste dominante sous le nom d'*Eupatrides*. Ils changèrent la royauté en une magistrature responsable. Ce dernier mot caractérise la révolution qui s'accomplit alors dans le gouvernement athénien. La royauté, tout en restant héréditaire, devint responsable sous le nom d'archontat (1).

Ce n'était point assez pour les nobles d'avoir soumis à leur contrôle l'exercice du pouvoir souverain : ils travaillèrent à en restreindre la durée. Perpétuel sous les Médontides pendant près de quatre cents ans, l'archontat devint décennal au milieu du huitième siècle avant l'ère chrétienne, et les quatre premiers archontes décennaux furent encore choisis dans la race de Codrus. Enfin, à dater de 684, l'archontat ne fut plus qu'annuel, et au lieu d'un archonte il y en eut neuf, qui se partagèrent les principaux attributs du gouvernement. Ce fut alors que les Eupatrides entrèrent vraiment en possession de la souveraineté, comme à Rome, après la chûte des Tarquins, les familles patriciennes se partagèrent les dépouilles de la royauté.

Non-seulement les Eupatrides régnaient tour-à-tour sous le nom d'*archontes*; mais ils formaient le grand conseil et le tri-

(1) Pausanias, *Messénie*, ch. 6.

bunal suprême du pays, l'*aréopage*, dont l'existence paraît remonter aux premiers jours d'Athènes. Il résulte des paroles d'Aristote, que déjà avant Solon ce corps prenait une part considérable au gouvernement. Il se recrutait sans doute alors parmi les chefs des principales familles de la plaine, qui venaient y siéger par droit de naissance : c'était la citadelle de l'oligarchie. Les Eupatrides exerçaient aussi une grande influence dans les tribus, par les fonctions de *prytanes des naucrares*, qui leur étaient exclusivement dévolues. Outre la division dont nous avons parlé, en phratries et en familles, la tribu se divisait en trois *trittyes* ou triades, et chaque triade comprenait quatre *naucraries*. La naucrarie se composait des principaux propriétaires, sur lesquels pesaient les contributions publiques et l'obligation du service militaire. Chaque naucrarie devait à l'Etat deux cavaliers et sans doute aussi un certain nombre de fantassins; on y joignit plus tard l'obligation de fournir un vaisseau. En compensation de ces charges, les chefs des naucraries, désignés sous le nom de *prytanes*, avaient une large part de la puissance publique. C'étaient eux qui réglaient les dépenses. Quand le précurseur de Pisistrate, Cylon, osa aspirer à la tyrannie, les prytanes des naucrares, qui étaient alors les maîtres d'Athènes, dit Hérodote, s'opposèrent à cette entreprise, et sauvèrent la liberté; mais la liberté n'était encore que le privilége de quelques familles.

Aristote, qui avait si profondément étudié l'histoire et la constitution des Etats grecs, dit qu'avant Solon, Athènes était la proie d'une oligarchie qui ne connaissait aucun frein (1). Plutarque, développant les paroles d'Aristote, dit que le menu peuple était comme esclave des Eupatrides : les uns, réduits à la condition de colons tributaires, cultivaient les terres des riches, et devaient aux propriétaires la sixième partie des fruits; les autres livraient leur personne comme gage de leurs dettes, et

(1) Aristote, *Politique*, Liv. II, ch. 9. — Voir l'excellente traduction et les savants commentaires que nous devons à M. Barthélemy-Saint-Hilaire.

devenaient la propriété de leurs créanciers ; un grand nombre étaient réduits à vendre leurs enfants, ou à abandonner leur patrie pour échapper à la rigueur des usuriers (1).

Dracon, archonte en 624, ne tenta aucune révolution politique ; il réforma la législation pénale, et la rendit plus sévère. Avant lui, les lois des Athéniens n'étaient point écrites. L'innovation de Dracon devait avoir pour résultat de limiter l'autorité des nobles, pour qui le droit coutumier, dont ils avaient été jusque-là les seuls interprètes, était un instrument commode. Il y a donc lieu de croire que ce changement ne fut point un acte spontané de la part des Eupatrides, mais qu'il leur fut imposé par les réclamations populaires. D'un autre côté, en rédigeant son code, Dracon n'avait certainement pas *trahi les* intérêts de la classe puissante à laquelle il appartenait; on peut donc supposer que la rigueur excessive de ses lois était destinée à contenir l'opposition du peuple. Le législateur introduisit quelques changements dans la juridiction criminelle : il confia à des magistrats appelés *éphètes* les causes de meurtre involontaire qui étaient auparavant du ressort des archontes. Les *éphètes* étaient choisis parmi les principaux citoyens âgés au moins de cinquante ans. C'était donc, comme l'aréopage, une magistrature aristocratique.

Quelques années après l'archontat de Dracon, le crétois Epiménide modifia quelques cérémonies religieuses; *mais* l'ancienne oligarchie subsistait toujours. Ce fut Solon qui affranchit le peuple, et constitua la démocratie au commencement du sixième siècle.

Le législateur commença par proclamer inviolable la liberté du citoyen : il défendit de réduire le débiteur en esclavage, et débarrassa les terres des hypothèques dont elles étaient grevées. Il était dû à Solon sept talents sur la succession de son père : il renonça à cette créance, et engagea ses concitoyens à imiter son exemple (2). Quelques auteurs ont prétendu qu'il avait aboli

(1) Plutarque, *Solon*.

(2) Diogène-Laërce, *Solon*.

toutes les dettes; mais une telle mesure, qui aurait froissé tant d'intérêts, n'était point d'un esprit aussi prudent et aussi mesuré que celui de Solon. Il vaut mieux croire, avec un certain Androtion, cité par Plutarque, que la loi nouvelle avait seulement pour objet d'alléger le poids des dettes anciennes, comme l'indique son nom même (Σεισάχθεια). Solon haussa la valeur des monnaies, et par là même facilita les paiements : ainsi la mine, qui auparavant ne valait que soixante-treize drachmes, en valut désormais cent; de telle sorte que, tout en rendant un égal nombre de pièces, le débiteur payait en réalité un peu moins qu'il n'avait reçu. C'était encore assez pour faire crier les créanciers, qui n'auraient rien voulu rabattre de leurs droits; mais Solon ne pouvait aller plus loin, et il dut se garder d'abolir les dettes, aussi bien que de mettre les héritages en commun, comme l'avaient déjà rêvé quelques meneurs populaires (1).

Le problème que Solon s'était posé, et que tout législateur doit résoudre, était de concilier le droit individuel avec le droit social. Jusqu'à cette époque, il n'avait point été permis aux Athéniens de donner leurs biens par testament; si l'un d'entre eux venait à mourir sans enfants, sa fortune faisait retour à l'agrégation de familles, au γένος dont il était membre : Solon leur rendit la libre disposition de leurs biens. Les lois nouvelles tendaient à dégager l'individu des liens des anciennes communautés. Dans sa constitution, le système de Solon était de substituer la fortune à la naissance comme garantie politique. Sans rien changer aux noms des anciennes tribus, il divisa le peuple en quatre classes, d'après le revenu des propriétés. La première était composée des citoyens qui possédaient cinq cents médimnes de revenu (2); la seconde, celle des *chevaliers*, comprenait ceux qui avaient un revenu de trois cents médimnes; les membres de la troisième classe, désignés sous le nom de *zeugites*, en possédaient deux cents; enfin, tous ceux qui

(1) Plutarque, *Solon*.

(2) Le médimne (51 litres, 6) peut être évalué une drachme (75 à 90 cent.) — Voir Boëckh, *écon. polit. des Ath.*, liv. IV, ch. 5.

avaient un revenu inférieur à ce dernier chiffre, étaient confondus dans la quatrième classe, sous le nom de *thètes*, c'est-à-dire mercenaires, vivant non du produit de leurs propriétés, mais du travail de leurs mains.

Cette dernière classe, qui formait la plus grande partie du peuple, n'avait aucun accès aux fonctions publiques. Les archontes ne pouvaient être choisis que parmi les *pentacosiomedimnes*. Mais tous les citoyens avaient le droit d'élire les magistrats et de leur faire rendre des comptes; tous votaient dans l'assemblée du peuple, et jugeaient dans les tribunaux. C'est ce dernier droit surtout, le droit de rendre la justice, qui constitue la démocratie, telle que Solon l'a fondée. C'est là vraiment ce qui appartient en propre au législateur; c'est en ce point qu'il a innové. En effet, comme le dit Aristote, il avait trouvé établis le sénat de l'aréopage et le principe d'élection pour les magistrats. Comment a-t-il constitué le peuple? En lui donnant la puissance judiciaire.

Le droit de juger, en d'autres termes, le droit de décider de la vie et de la fortune des citoyens, est un des principaux attributs de la souveraineté. Dans les monarchies, ce droit est délégué par le prince aux magistrats qui rendent la justice en son nom. Dans les gouvernements aristocratiques, les castes dominantes se réservent le droit de juger comme le plus précieux de leurs priviléges. Aussi, les partisans de la démocratie pure prétendent-ils que sous cette forme de gouvernement les fonctions judiciaires doivent être électives, temporaires, et accessibles à tous les citoyens. C'est ce que Solon avait établi dans la vieille Athènes. De là les reproches qu'on lui fait, dit Aristote, d'avoir énervé la puissance du sénat et celle des magistrats élus, en rendant la judicature, désignée par le sort, souveraine maîtresse de l'Etat (1).

Les Athéniens ne comprirent pas d'abord toute la portée de cette innovation. Ce droit de juger, dit Plutarque, semblait au commencement n'être rien; mais on s'aperçut bientôt que c'était

(1) Aristote, *Politique*, II, 9.

une très-grande chose. En effet, toutes les affaires, tous les différends qui s'élevaient entre les citoyens, étaient jugés sans appel par le peuple, qui devint ainsi l'arbitre souverain des fortunes particulières comme de la fortune publique. Et de plus, comme le texte des lois était quelquefois obscur et équivoque, c'était aux juges qu'on s'adressait pour en éclaircir le sens, et le peuple se trouvait ainsi supérieur aux lois elles-mêmes, par le droit qu'il avait de les interpréter à son gré (1).

Cependant le législateur athénien s'efforça d'opposer des contre-poids à la puissance populaire. Il avait maintenu le prytanée des naucrares; et ce fut lui probablement qui imposa à chaque naucrarie l'obligation d'équiper une galère. Il conserva aussi l'aréopage, mais en retirant aux Eupatrides le privilége d'en faire partie par droit de naissance. Solon composa l'aréopage des archontes qui étaient sortis de charge, et qui avaient rendu leurs comptes; ils y siégeaient le reste de leur vie, à moins qu'ils n'en fussent exclus par suite de quelque grave délit.

Solon laissa à l'aréopage la haute juridiction dont il était investi, la connaissance des meurtres commis avec préméditation, des blessures graves faites volontairement, des empoisonnements et des incendies. Cette haute cour jugeait aussi toutes les affaires qui concernaient la religion.

Stobée dit qu'il y avait à Athènes une loi par laquelle tout citoyen appelé aux fonctions publiques était obligé de jurer qu'il défendrait les dieux du pays, et qu'il se conformerait au rit national. Cette loi était sous la garde spéciale de l'aréopage, qui jugeait tous les crimes contre la religion, comme les sacriléges, les tentatives pour introduire de nouvelles divinités, la profanation des mystères, ou la violation du secret imposé aux initiés (2). L'archonte-roi, qui avait hérité des attributions religieuses de la royauté, traduisait les prévenus devant l'aréopage, et siégeait lui-même parmi les juges, mais après avoir déposé la couronne, emblême de son autorité.

---

(1) Plutarque, *Solon*.

(2) Clément d'Alexandrie, *Stromates*, liv. II.

Aux anciennes attributions judiciaires de l'aréopage, Solon avait ajouté de nouvelles prérogatives politiques. Il lui avait confié une surveillance générale, qui s'étendait à toutes les parties du gouvernement. Les aréopagites étaient chargés de veiller au maintien et à l'exécution des lois. C'est à ce titre qu'ils annulèrent quelquefois les décisions du peuple, comme on en voit des exemples même à l'époque de Démosthènes. Ils exercaient une sorte de censure sur les mœurs et de patronage sur les familles ; ils veillaient sur l'éducation des enfants, et nommaient des tuteurs aux orphelins (1). C'étaient eux *qui demandaient* compte à chaque citoyen de ses moyens d'existence, et qui notaient d'infamie ceux qui, n'ayant ni revenu ni état, ne pouvaient subvenir à leurs besoins que par des *moyens illégitimes*.

L'aréopage ne paraissant pas suffire à Solon pour réprimer les écarts du peuple et le contenir dans de justes limites, le législateur institua un sénat composé de quatre cents membres. Aristote dit que sous toute espèce de gouvernement il doit exister un certain nombre de conseillers chargés de préparer les décrets. Telles étaient les fonctions du sénat athénien. Il discutait d'avance toutes les lois, toutes les affaires qui devaient être portées à l'assemblée générale. Il ne décidait rien sans appel, mais il préparait toutes les décisions : c'était le conseil d'état du peuple souverain.

Le sénat était renouvelé tous les ans ; chacune des quatre tribus nommait cinquante sénateurs. Mais c'est une question de savoir si, dans les premiers temps, ces sénateurs étaient élus par les citoyens ou désignés par le sort. Plusieurs auteurs modernes, s'appuyant sur cette expression souvent répétée par les anciens : *le sénat de la fève*, ont avancé que dans tous les temps, c'était le sort qui avait désigné les sénateurs, aussi bien que les archontes. Mais cette opinion, peu vraisemblable en elle-même, est démentie par plusieurs textes anciens. On voit, par un passage d'Hésychius, que les poètes dramatiques avaient

(1) Isocrate, *Aréopagitique*.

supposé l'usage de nommer les magistrats par la voie du sort beaucoup plus vieux qu'il ne l'était réellement (1). La meilleure autorité sur ce point est Aristote, qui dit formellement que d'après les lois de Solon, les juges étaient désignés par le sort, mais que les magistrats étaient élus (2). Au témoignage d'Aristote on peut joindre celui d'Isocrate. L'orateur, dans son *aréopagitique*, exhorte le peuple d'Athènes à revenir à son ancien gouvernement, au gouvernement de Solon et de Clisthènes. « Alors, dit-il, les Athéniens ne distribuaient point les places par la voie du sort; mais ils choisissaient pour chaque emploi les citoyens les plus honnêtes et les plus capables. Ils regardaient ce mode d'élection comme plus populaire. En effet, le sort peut favoriser des partisans de l'oligarchie, tandis que le peuple est toujours maître de ne faire tomber ses suffrages que sur ceux dont il connaît le dévouement éprouvé à la forme démocratique (3). » Il est donc évident que dans l'origine les sénateurs étaient élus, aussi bien que les archontes. Mais ceux-ci ne pouvaient être choisis que dans la première classe; les sénateurs l'étaient dans les trois premières.

La démocratie athénienne, à son origine, avait, comme on le voit, beaucoup d'analogie avec ce que nous appelons aujourd'hui les gouvernements tempérés. On retrouve même, dans les paroles des anciens à cet égard, jusqu'au langage des publicistes modernes. Plutarque appelle l'aréopage, tel que Solon l'avait constitué, *la chambre haute*, ἡ ἄνω βουλή. Le sénat, c'est *la seconde chambre*. C'étaient, dit encore Plutarque, comme deux ancres qui empêchaient le navire d'être le jouet des vents et des flots (4). Aristote dit que l'honneur de Solon est d'avoir fondé un gouvernement mixte, μίξαντα καλῶς τὴν πολιτείαν (5). Expressions remarquables, qui prouvent, avec les

(1) Hésychius, au mot Κύαμος.
(2) Aristote, *Politique*, II, 9.
(3) Isocrate, *Aréopagitique*.
(4) Plutarque, *Solon*.
(5) Aristote, *Politique*, II, 9.

traditions pythagoriciennes et les fragments d'Archytas, combien l'équilibre des pouvoirs était une idée familière à l'antiquité grecque !

C'est ainsi que Cicéron, dans sa république, préfère à la monarchie, à l'aristocratie, et à la démocratie pure, un gouvernement qui participe jusqu'à un certain point à ces trois formes politiques. Il faut, dit-il, qu'il y ait dans l'Etat une autorité dominante, et Cicéron réclame, non le titre de roi, suspect aux Romains, mais quelque chose d'équivalent : *Placet esse quiddam in republica præstans et regale.* Une juste part doit être faite à l'influence des principaux citoyens : *Esse aliud auctoritate principum partum ac tributum.* Enfin, certaines choses, mais non pas toutes, doivent être réservées aux suffrages et à la volonté de la multitude : *Esse quasdam res servatas judicio voluntatique multitudinis.* Ce gouvernement peut seul assurer, continue Cicéron, cette grande et véritable égalité, nécessaire à des êtres libres. Ensuite c'est la seule constitution qui ait chance de durer; car s'il n'y a qu'un roi, ce sera bientôt un tyran; s'il n'y a que des grands, ils se diviseront en factions rivales; s'il n'y a que le peuple, ce sera le trouble et le chaos. Et ces gouvernements se succéderont tour-à-tour l'un à à l'autre, par des révolutions perpétuelles. Au contraire, celui qui est heureusement formé des éléments divers, ne peut être renversé, à moins que les chefs de l'Etat n'aient commis de grandes fautes; car il n'y a plus de cause de révolution là où chacun est fortement établi à la place qui lui appartient (1).

C'était là ce que Solon avait voulu réaliser à Athènes; sa constitution était une transaction offerte à tous les partis. Mais, comme le dit Solon lui-même, dans un distique que Plutarque nous a conservé, le plus difficile, en pareille matière, c'est de contenter tout le monde (2). Chacun voulait interpréter les lois nouvelles selon ses passions et ses intérêts. Pendant l'absence du législateur, qui avait cru rendre son œuvre plus

(1) Cicéron, *République*, I, 45.

(2) Plutarque, *Solon*.

sacrée en s'éloignant de son pays, les anciens partis se reformèrent. La *plaine*, le *rivage* et la *montagne* étaient en présence, tout prêts à recommencer le combat. La plaine, dont le chef était un certain Lycurgue, était le parti des *Eupatrides*, dont Solon avait bien restreint les priviléges. La montagne, dont Pisistrate était le chef, c'étaient les pauvres, les *thètes* exclus des magistratures, mais maîtres, par leur nombre, des élections et des jugements; ils accusaient Solon d'avoir constitué l'aristocratie en paraissant la réduire. Le rivage ou les *paraliens*, dirigés par Mégaclès, de la race des Alcméonides, formèrent un parti intermédiaire, une sorte de bourgeoisie athénienne. C'étaient eux qui avaient accepté, avec le plus de confiance, les lois conciliatrices de Solon. Quant aux deux partis extrêmes, ils regrettaient amèrement ce qu'ils avaient sacrifié de leurs prétentions, et ils s'imaginaient qu'après une lutte nouvelle, ils obtiendraient des conditions plus favorables.

Quand Solon revint à Athènes, il fut reçu partout avec honneur et respect; mais il s'aperçut avec douleur qu'une révolution était imminente. Plus de trente ans s'étaient écoulés depuis son archontat, et il ne se sentait plus la force d'affronter les orages de la place publique. Il essaya, par des entretiens particuliers, de rapprocher les chefs des différents partis; mais tous ses efforts échouèrent; les montagnards firent à Athènes ce qu'avait fait la populace dans un grand nombre de villes grecques : pour humilier l'aristocratie, ils se donnèrent un tyran. Presque tous les tyrans, dit Aristote, sont d'anciens démagogues, qui avaient gagné la confiance du peuple en attaquant les principaux citoyens (1).

Du reste, Pisistrate n'était point un tyran vulgaire : c'était un homme d'une habileté et d'une prudence consommées. Il avait de grandes qualités, et savait se donner l'apparence de celles qu'il n'avait pas. Il affectait surtout le désintéressement et un profond amour du peuple. Il avait, dit Plutarque, la parole douce et aimable; il se montrait secourable envers les

(1) Aristote, *Politique*, V, 9.

pauvres, et modéré même envers ses ennemis (1). Loin de faire un crime à Solon de son opposition, il l'entoura de toutes sortes d'honneurs, et le consulta même sur plusieurs affaires importantes. Il avait d'ailleurs maintenu les lois de Solon, et il les observait religieusement. Il fit aussi rendre quelques lois nouvelles, entre autres celle qui ordonnait que tout citoyen mutilé à la guerre fût entretenu aux frais de l'état. Il paraît que Solon avait déjà fait adopter une mesure pareille au profit d'un certain Thersippe; Pisistrate fit une loi générale de ce qui n'avait été jusque-là qu'une faveur particulière.

La tyrannie de Pisistrate fut, comme le remarque Aristote, une des plus longues dont l'histoire grecque ait fait mention; mais elle ne fut point continue. Pisistrate fut forcé de prendre deux fois la fuite, et, en trente-trois ans, il n'en régna réellement que dix-sept. Ce fut le chef des paraliens, Mégaclès, qui fut le principal auteur de ces révolutions successives. En prêtant son appui tantôt à la plaine, tantôt à la montagne, il renversa, rétablit et renversa de nouveau Pisistrate. Mais celui-ci, après dix ans d'exil dans l'île d'Eubée, parvint à rentrer dans Athènes sans le secours de Mégaclès, et, cette fois, il établit son pouvoir sur une base plus solide. Il fit venir des troupes étrangères de plusieurs pays voisins, et principalement de la Thrace : Il se fit livrer en ôtage les enfants de ceux de ses principaux adversaires qui n'avaient pas pris la fuite, et il les envoya dans l'île de Naxos. Il désarma les Athéniens, non par la force, mais par la ruse, et il fit déposer les armes dans le temple d'Aglaure (2).

Si l'on en croit Théophraste, ce fut Pisistrate et non Solon qui renouvela la loi de Dracon contre les oisifs (3). Il obligea ceux qui n'avaient point de profession dans la ville à aller demeurer à la campagne pour y travailler, et il leur donna un vêtement particulier qu'ils ne devaient jamais quitter. Il exigea que ceux qui possédaient des terres allassent les habiter et les

(1) Plutarque, *Solon*.

(2) Hérodote, I, 64. — Polyen, I, 21.

(3) Plutarque, *Solon*.

cultiver eux-mêmes. Lorsqu'il en rencontrait d'oisifs sur la place publique, il leur demandait pourquoi ils restaient ainsi à ne rien faire; s'ils manquaient de semences, il leur permettait d'en prendre dans ses greniers (1). Le sol de l'Attique était aride et pierreux : Pisistrate encouragea, par toute sorte de moyens, la plantation des arbres et surtout celle des oliviers, qui devinrent plus tard une des richesses du pays. Il y avait à Athènes une loi dont parle Démosthènes, et qui défendait aux particuliers d'arracher plus de deux oliviers par an sur leurs terres (2). Les historiens anciens ne nous ont point dit à quelle époque fut rendue cette loi; mais il est très-probable qu'elle datait du temps de Pisistrate. Les guerres qui ont eu lieu pendant cette période, eurent pour résultat de débarrasser Athènes d'une population surabondante, et d'établir des colonies en faveur des pauvres, dans les pays conquis, tels que Sigée, Salamine, Naxos, et la Chersonèse de Thrace.

Quelques reproches qu'on puisse faire à Pisistrate quant à l'origine de son pouvoir, on ne peut nier que la plupart de ses actes n'aient été marqués au coin de l'intérêt populaire, et qu'il n'ait été, suivant l'expression attribuée par Diogène-Laërce à Solon lui-même, le meilleur de tous les tyrans. Les auteurs anciens citent de lui plusieurs traits remarquables de clémence et de générosité. Ses jardins étaient ouverts à tous les citoyens, et chacun pouvait y cueillir ce qu'il voulait; exemple d'hospitalité suivi plus tard par les chefs du parti aristocratique. Elien et Suidas disent que ce fut Pisistrate qui rassembla le premier les poésies d'Homère, et qui les fit mettre dans l'ordre où elles nous ont été transmises (3). Il fonda à Athènes la première bibliothèque dont il soit fait mention dans l'histoire de la Grèce (4). Il dota la ville de plusieurs monuments publics, tels

---

(1) Elien, IX, 25.

(2) Démosthènes, *discours contre Macartatos*,

(3) Elien, XIII, 14. — Suidas, au mot Ὅμηρος.

(4) Athénée, liv. 1, — Aulugelle, VI, 17.

que le Lycée, la fontaine Ennéacrounos, et le temple d'Apollon pythien (1).

Après la mort de Pisistrate, ses enfants héritèrent de la tyrannie; mais les anciens n'étaient pas d'accord sur celui qui lui succéda. Thucydide dit que ce ne fut point Hipparque, comme la plupart le pensent, mais Hippias, son fils aîné, qui s'empara du commandement (2). Hérodote ne contredit point cette opinion; car, en parlant du meurtre d'Hipparque, il dit que c'était le frère du tyran Hippias. Cependant Hippias ne faisait rien sans consulter ses frères, particulièrement Hipparque, qui eut toute sa vie une grande influence sur le gouvernement. Thucydide lui-même n'en disconvient pas; car il dit qu'Hipparque ne voulait pas que sa puissance eut rien de blessant pour le peuple, et qu'il gouvernait sans exciter la haine. « Ces tyrans, continue l'historien, affectèrent longtemps la sagesse et la vertu. Contents de lever sur les Athéniens le vingtième des revenus, ils embellissaient la ville, dirigeaient la guerre, et présidaient aux sacrifices. Du reste, la république conservait ses lois anciennes; seulement la famille de Pisistrate avait soin de placer quelqu'un des siens dans les charges. » Ce passage confirme ce que nous avons dit plus haut, que les magistratures étaient électives à cette époque; car si le sort en eut disposé, les tyrans n'auraient pas pu réserver certaines places pour leur famille. Un fils d'Hippias, qui portait le nom de son aïeul Pisistrate, éleva, pendant qu'il était archonte, l'autel des douze dieux dans *l'agora*, et celui d'Apollon dans l'enceinte d'Apollon pythien. Dans la suite, quand le peuple eut remplacé, par un plus grand autel, celui qui était dans *l'agora*, l'inscription disparut; mais celle de l'autel d'Apollon subsistait encore au temps de Thucydide, quoique les caractères en fussent presque effacés.

Hipparque laissait à son frère aîné les principaux soins du gouvernement. Il paraissait surtout préoccupé de continuer l'œuvre paternelle en ce qui concernait la civilisation athénienne. Ce fut

(1) Pausanias, I, 14.

(2) Thucydide, VI, 54.

lui qui établit l'usage de chanter les vers d'Homère aux Panathénées. Il envoya vers Anacréon de Téos un navire à cinquante rames, qui ramena le poète à Athènes. Il avait toujours auprès de lui Simonide de Téos, qu'il comblait d'honneurs et de présents. Il s'efforça de répandre parmi les Athéniens le goût des lettres, et, pour propager l'instruction jusque dans les derniers rangs du peuple, il fit placer, dans les principales rues d'Athènes et même dans les bourgs, des colonnes en forme d'hermès, sur lesquelles il fit graver des sentences que Platon nous a conservées (1). Le disciple de Socrate, enclin par la nature de son génie à idéaliser comme un poète, va jusqu'à dire que cette période de tyrannie fut l'âge d'or des Athéniens, et peut être comparée au règne de Saturne.

Mais, dans un pays accoutumé à la liberté, le bien même que produit le despotisme ne suffit point pour le faire absoudre. Après un règne de dix-huit ans, les Pisistratides furent renversés. L'assassinat d'Hipparque, par Harmodius et Aristogiton, est antérieur de deux ans à la chute d'Hippias. Thucydide, qui avait approfondi avec beaucoup de soin cette partie de l'histoire athénienne, ne voit dans cet attentat qu'une querelle particulière, dont le motif était honteux (2). La tradition populaire attribua plus tard à l'enthousiasme de la liberté ce qui était l'effet d'une vengeance personnelle. Les meurtriers d'Hipparque furent *transformés* en héros, fondateurs de *l'isonomie*. Mais ce qui prouve, selon Thucydide, qu'Harmodius et Aristogiton n'avaient voulu frapper qu'un seul homme, c'est qu'Hippias a continué de régner après la mort de son frère. Jusque-là doux et modéré, il devint cruel et soupçonneux. Il fit mourir un grand nombre de citoyens; il se livra à toutes sortes d'exactions, spécula indignement sur la monnaie, et établit de nouveaux impôts. La tyrannie devenait tous les jours plus pesante, mais les Athéniens étaient impuissants à s'en affranchir. Ce sont les Spartiates, qui,

(1) Platon, *Hipparque*.

(2) Thucydide, VI, 54 et suiv.

aidés de quelques bannis, ont délivré Athènes du joug des Pisistratides (1).

Quand un peuple intervient dans les affaires de ses voisins, c'est pour tourner à son profit la révolution qu'il a fait triompher. Les Doriens de Sparte auraient voulu établir à Athènes une aristocratie qui leur servît d'instrument. Ils soutenaient Isagoras, chef du parti oligarchique. Hérodote dit qu'Isageras était d'une famille illustre, dans laquelle on offrait des sacrifices à Jupiter Carien : ce qui semble prouver qu'il était originaire de cette partie de l'Asie-Mineure où dominaient les Doriens. Mais *l'esprit* des Athéniens était contraire à l'oligarchie ; les lois de Solon s'y opposaient. Il y avait à Athènes un parti démocratique qui voulait organiser la victoire à son profit. Et par ces mots de parti démocratique, il ne faut pas entendre ici la classe infime qui avait soutenu la tyrannie, mais les paraliens, la classe moyenne. La noblesse intelligente se ralliait à ce parti; Clisthènes, de la race des Alcméonides, en était le chef. Il capitula avec les partisans des Pisistratides, en élargissant la base de la démocratie de Solon.

Clisthènes augmenta le nombre des tribus et celui des citoyens. Il porta le nombre des tribus de quatre à dix. Aux anciens noms ioniens, qui semblaient rappeler des castes diverses, il substitua des noms nouveaux qui appartenaient à des héros, soit athéniens, soit étrangers (2). C'était donc une réaction qui s'opérait en faveur de l'ancienne race, antérieure à la conquête des Eoliens et des Ioniens; ou plutôt c'était une fusion complète entre les races anciennes, comme entre les partis nouveaux. Clisthènes répartit dans les tribus les bourgs ou dèmes de l'Attique, qui en avaient été exclus jusqu'à cette époque. Hérodote dit qu'il n'y eut d'abord que cent dèmes, dix par tribu ; mais un auteur, cité par Strabon, porte le nombre de ces dèmes à cent soixante-dix ; d'autres disent cent soixante-qua-

(1) Hérodote, V, 63 et suiv.

(2) Hérodote, V, 66.

torze (1). Clisthènes paraît avoir conservé les anciennes phratries; mais elles furent désormais isolées par l'abolition des tribus auxquelles elles se rattachaient; elles perdirent leur importance politique, et ne servirent plus qu'à constater la descendance légitime de leurs membres. C'était le dernier coup porté à l'ancienne organisation. La *dème*, circonscription territoriale, avait remplacé les antiques agrégations de familles. C'est, dit Aristote, l'un des secrets des fondateurs de démocraties; créer de nouvelles tribus, de nouvelles phratries; substituer aux sacrifices domestiques des fêtes communes, confondre autant que possible les relations des citoyens entre eux, en rompant toutes les associations antérieures (2).

Le nombre des citoyens s'accrut en même temps que celui des tribus. Pour constituer la démocratie, les chefs du peuple, dit encore Aristote, ont soin d'inscrire au rôle civique le plus de gens qu'ils peuvent; ils n'hésitent point à comprendre au nombre des citoyens, non-seulement ceux qui méritent ce titre par la légitimité de leur naissance, mais jusqu'aux bâtards et aux étrangers. Tout leur est bon, pour former la masse qu'ils dirigent à leur profit. Ce fut ainsi que Clisthènes introduisit en foule dans les tribus des étrangers domiciliés, ce qu'on appelait des *métèques*, et même des esclaves. Par suite de ces changements, le nombre des sénateurs, qui n'était que de quatre cents sous Solon, fut porté à cinq cents : chaque tribu dut en nommer cinquante. En vain Isagoras recourut de nouveau au patronage des Lacédémoniens; Clisthènes triompha de ses ennemis, au dedans comme au dehors; et la démocratie athénienne fut définitivement constituée (3).

Aristote avertit judicieusement le législateur qui veut fonder un gouvernement démocratique, que le plus difficile, ce n'est pas d'établir ce gouvernement, c'est de le faire durer. Le philosophe craint surtout pour cette forme extrême de la

(1) Strabon, IX, 1.

(2) Aristote, *Politique*, VI, 3.

(3) Hérodote, V, 72.

démocratie où l'universalité des citoyens prend part au gouvernement. Tout état, dit-il, n'est pas fait pour la supporter, et son existence est nécessairement précaire, à moins que les mœurs et les lois ne s'accordent à la maintenir (1). La démocratie athénienne, telle qu'elle sortit des mains de son second fondateur, redoutait surtout les ambitieux qui seraient tentés de suivre l'exemple de Pisistrate, et ce fut contre eux qu'elle inventa l'ostracisme. Nous n'avons pas besoin de discuter la tradition qui faisait remonter cette institution jusqu'à Thésée. Héraclide de Pont l'a attribuée à Hippias sans aucune vraisemblance. Nous préférons croire, avec Diodore de Sicile, que l'ostracisme s'établit à Athènes immédiatement après la chute des Pisistratides. Elien désigne Clisthènes comme l'auteur de cette loi; ce qui nous paraît en effet très-probable. Un certain Hipparque, proche parent des Pisistratides, fut, selon Plutarque, la première victime de l'ostracisme.

L'ostracisme n'était point une peine pour crime ou malversation quelconque. Il n'y avait là ni jugement, ni procédure; c'était un acte arbitraire par lequel on se débarrassait des personnages réputés menaçants pour la République. L'assemblée était convoquée; chaque citoyen se munissait d'une coquille sur laquelle il écrivait le nom de celui qu'il voulait bannir. Il venait ensuite déposer son arrêt dans une partie de l'*agora* entourée de barrières, et à laquelle on arrivait par dix entrées distinctes pour chacune des dix tribus. Les archontes étaient chargés de compter les votes; s'il n'y en avait pas au moins six mille, l'ostracisme était nul. Si ce nombre était atteint, celui dont le nom s'était trouvé inscrit sur le plus grand nombre de coquilles, était banni pour dix ans. On lui laissait la jouissance de ses biens (2).

Un des passages les plus curieux de la République d'Aristote, est celui où le philosophe examine l'utilité politique et la valeur morale de l'ostracisme. « Si, dans l'Etat, un ou plusieurs individus

(1) Aristote, *Politique*, VI, 2.

(2) Plutarque, *Aristide*, *Thémistocle*, *Nicias*.

ont une telle supériorité de mérite, que le mérite de tous les autres citoyens ne puisse entrer en balance, de pareils hommes ne peuvent être compris dans la cité..... Telle est, dit Aristote, l'origine de l'ostracisme dans les Etats démocratiques qui veulent l'égalité avant tout. Dès qu'un citoyen semblait s'élever au-dessus de tous les autres par ses richesses, par le nombre de ses partisans ou par tout autre avantage politique, l'ostracisme l'éloignait de la cité pour un temps déterminé. » Aristote ajoute que, dans la tradition mythologique, les Argonautes n'ont point d'autres motifs pour abandonner Hercule. Le vaisseau merveilleux, Argo, prend la parole, et déclare qu'il ne peut plus porter Hercule, parce que le héros pèse beaucoup plus que le reste des passagers. A ce souvenir fabuleux Aristote joint des comparaisons empruntées aux arts libéraux et aux arts mécaniques : « Le peintre ne laissera point dans son tableau un pied qui dépasserait les proportions, ce pied fût-il plus beau que tout le reste; le constructeur de marine ne recevrait pas davantage une proue, ou telle autre pièce du bâtiment qui ne serait point proportionnée aux autres parties; le maître du chœur n'admettrait pas dans un concert une voix supérieure en force et en beauté, qui ne serait point à l'unisson des autres voix. » La conclusion du philosophe est qu'il y a dans le principe de l'ostracisme, appliqué aux supériorités reconnues, une sorte d'équité politique, δίκαιον τί πολιτικὸν (1).

Cette théorie sur l'ostracisme est mêlée, chez Aristote, d'une certaine teinte d'ironie; car, à côté des arguments que nous venons de reproduire, il rappelle l'apologue d'Antisthènes sur l'égalité des animaux. L'assemblée des lièvres avait proclamé le principe; les lions leur répondirent : « c'est avec des ongles et des dents comme les nôtres qu'il faudrait soutenir de pareils décrets. » Les lièvres d'Athènes suppléèrent à la force par le nombre, et les lions furent annulés par l'ostracisme. Aristote laisse voir sa véritable pensée, quand il dit : « il serait infiniment préférable que, dans le principe, le législateur eût constitué la République

(1) Aristote, *Politique*, III, 8.

de telle sorte qu'elle pût se passer d'un pareil remède. » Dans la cité parfaite, telle qu'il la rêve, ce ne serait pas une sentence d'exil qu'il faudrait rendre à propos du citoyen supérieur en génie et en vertu, ce serait bien plutôt la souveraineté et le commandement suprême qu'il faudrait lui décerner. Aristote n'absout l'ostracisme qu'au point de vue d'un état politique que le législateur n'a pas la puissance de réformer, et qui *sacrifie* tout à la poursuite de l'égalité absolue. Encore fait-il *observer* que dans les Etats grecs qui se sont armés de l'ostracisme contre les grands citoyens, on ne s'en est jamais servi dans l'intérêt véritable de la République; on n'en a fait qu'une affaire de parti et de vengeance personnelle.

Tout gouvernement a deux espèces d'ennemis à combattre, ceux qui veulent le détruire pour lui substituer un gouvernement opposé, et ceux qui le poussent à sa ruine par l'exagération même de son principe. Athènes, après la chute des Pisistratides, n'avait pas seulement à prévenir la tyrannie; elle avait à organiser la démocratie, et à la préserver de *ses excès*. Ce gouvernement a toujours été plus facile à établir dans un *petit* Etat que dans un vaste territoire. Il convenait donc particulièrement aux Athéniens, et à toutes ces tribus helléniques qui occupaient à peine l'espace d'un de nos plus petits départements. Le territoire de l'Attique, en y comprenant les îles de Salamine et d'Hélène, ne s'élevait pas à plus de 400 kilomètres carrés (1). La population resserrée dans ces étroites limites, se divisait, comme on sait, en trois classes : 1° les Athéniens proprement dits, les citoyens, qui seuls participaient au gouvernement; 2° les *métèques* ou étrangers domiciliés à Athènes avec leurs familles; 3° les esclaves, les uns d'origine grecque, les autres d'origine étrangère. Nous n'avons pas à rechercher ici à quel chiffre s'élevaient les deux dernières classes, qui étaient exclues des droits politiques; il s'agit de déterminer le nombre des citoyens à l'époque où Clisthène acheva de constituer la démocratie.

(1) Carte générale de la Grèce par Barbié du Bocage, Paris, 1811.

Nous ne nous arrêterons pas à l'allégation de Philochore, qui comptait vingt mille citoyens sous le règne de Cécrops (1); comme l'a très-bien dit M. Boëckh, c'est évidemment une fable, calquée sur le nombre qui exista plus tard (2). Pollux dit que les quatre tribus anciennes comprenaient trois cent soixante familles, et que chacune de ces familles se composait de trente hommes; ce qui ferait monter le nombre des citoyens à 10,800 (3). En supposant que ce nombre ait existé réellement à une certaine époque, il a dû s'augmenter plus tard, surtout au moment où Clisthènes porta le nombre des tribus à dix, et y fit entrer des étrangers et des esclaves. A une époque voisine de Clisthènes, au commencement de la guerre médique, Hérodote parle de 30,000 Athéniens qu'Aristagoras de Milet implore en faveur des Ioniens (4). Ce nombre est évidemment exagéré, et c'est entre le chiffre de Pollux et celui d'Hérodote qu'il faut chercher la vérité. A une époque postérieure, sous l'archontat de Lysimachide, qui correspond à l'année 444 avant Jésus-Christ, on fit une révision sévère du registre des citoyens. Suivant Philochore, il ne se trouva que 14,240 Athéniens en possession légitime de leur titre; 4,760 furent vendus comme esclaves pour avoir usurpé un titre qui ne leur appartenait point (5). Plutarque, rappelant le même fait, porte à 14,040 ceux qui furent maintenus sur les registres civiques, et à près de 5,000 ceux qui furent éliminés (6). Du témoignage de ces deux auteurs, il résulte qu'avant l'épuration le nombre des citoyens était de 19,000. Par conséquent nous sommes autorisés à croire qu'à l'époque de Clisthènes, il pouvait être de 12 à 13,000.

Pour empêcher la démocratie d'aboutir au désordre et à la confusion, le premier soin des Athéniens devait être de s'op-

---

(1) Philochore, dans le Scholiaste de Pindare, *Olymp.* IX, V. 68.

(2) A. Boëckh, *Economie politique des Athéniens*, I, 7.

(3 Pollux, VIII, 9.

(4) Hérodote, V, 97.

(5) Philochore, dans le Scholiaste d'Aristophane, *Guêpes*, V. 716,

(6) Plutarque, *Périclès*

poser rigoureusement à toute usurpation du droit de cité. Il y avait dans chaque phratrie un registre public sur lequel les enfants étaient inscrits à leur naissance. Ceux qui présentaient l'enfant devaient jurer qu'il était légitimement né de parents athéniens, ou qu'il avait été adopté dans les formes prescrites par la loi. Les jeunes gens, parvenus à l'âge de dix-huit ans, étaient inscrits de nouveau, et désignés sous le nom d'*éphèbes*; leur chevelure tombait sous le fer, et était offerte en hommage aux dieux du pays. Deux ans après, ils étaient enregistrés pour la troisième fois, à l'époque de la fête des Panathénées. C'était alors qu'ils étaient comptés parmi les hommes, et qu'inscrits dans un dème, ils étaient membres de la cité (1).

Les étrangers ne pouvaient devenir citoyens qu'en vertu d'un décret de l'assemblée du peuple, et une seule décision n'était pas jugée suffisante. Il fallait que l'admission fût confirmée dans une seconde assemblée, composée au moins de six mille votants. Il y avait au cynosarge, hors de la ville, un tribunal chargé de juger ceux qui avaient pris sans droit le titre de citoyen. Plus tard, les lois les plus sévères furent rendues sur ce genre de délit. Tel est le premier devoir d'une démocratie bien ordonnée : plus grand est le nombre de ceux qui participent au gouvernement, plus il faut prendre garde que ce droit ne soit usurpé; plus la loi doit veiller à ce qu'aucun intrus ne se glisse dans ces assemblées dépositaires de la souveraineté.

Ces douze ou treize mille citoyens qui régnaient en commun dans Athènes, appartenaient à des professions différentes. Les uns vivaient à la campagne de la culture de leurs terres ou du produit de leurs troupeaux; les autres exerçaient dans la ville les professions industrielles, qu'ils partageaient avec les *métèques* et avec les esclaves. La population agricole paraît à Aristote un élément démocratique très-supérieur à la population industrielle des grandes villes. Il est même très-sévère à l'égard de cette dernière classe : il ne voit rien de commun entre la vertu et les occupations habituelles des artisans et des marchands; il ne leur

(1) Pollux, VIII, 9.

trouve d'autre mérite que de tourbillonner sans cesse dans les rues, sur les places, et d'être toujours prêts à se réunir en assemblée publique. Les laboureurs, au contraire, disséminés dans les champs, se rencontrent plus rarement, et n'éprouvent pas au même degré le besoin de s'assembler. Si l'on veut, dit Aristote, établir une excellente démocratie, une démocratie durable, un véritable gouvernement, il faut décider que, quel que soit le nombre des marchands réunis dans l'*agora*, ils ne pourront constituer une assemblée légale sans la présence des habitants de la campagne (1). Ce fut là précisément ce qui maintint quelque temps, dans un heureux équilibre, le gouvernement de Clisthènes. La ville d'Athènes était alors bien moins grande et bien moins peuplée qu'elle ne le fut dans la suite. Les dêmes de l'Attique exerçaient une salutaire influence sur l'assemblée, comme, à Rome, la sagesse des tribus rustiques tempéra souvent l'ardeur des tribus urbaines. Ce fut cette démocratie, d'autant plus forte qu'elle était mieux contenue, qui posa les fondements de la grandeur d'Athènes, et qui sauva la Grèce à Marathon.

DEUXIÈME PARTIE.

Du développement de la Démocratie athénienne, depuis le commencement de la guerre médique jusqu'à la mort de Périclès.

Ce qui a fait la force d'Athènes pendant la guerre médique, ce qui lui a permis de faire triompher sur la barbarie orientale la cause de la civilisation hellénique, c'est qu'au moment de la lutte son gouvernement était régulièrement constitué; c'est qu'heureusement composé des éléments divers que Solon et Clisthènes y avaient introduits, ce gouvernement assurait à la

(1) Aristote, *Politique*, VI, 2.

république l'ordre au-dedans et la puissance au-dehors. Aussi, tandisque les Athéniens méritaient cet éloge d'Hérodote, qu'ils ont été, après les Dieux, les sauveurs de la Grèce, les combats de l'*agora*, loin de corrompre encore la démocratie, ne faisaient que la développer dans de justes limites. C'étaient les généraux les plus illustres par leurs victoires sur les barbares, qui, dans l'intérieur d'Athènes, étaient à la tête des partis opposés : c'était Thémistocle, c'était Aristide. Le premier appartenait, par sa naissance autant que par son caractère, au parti démocratique. Son père était d'une famille obscure, et, comme sa mère était étrangère, il lui fallut un décret du peuple pour être admis au nombre des citoyens (1). Aristide, au contraire, sortait d'une famille illustre; il avait été archonte, charge qui ne pouvait encore appartenir qu'aux citoyens de la première classe. Un auteur cité par Plutarque, Idoménée, dit qu'il ne fut point désigné par le sort, mais qu'il fut élu par le peuple (2). Nous croyons que ce ne fut point une exception motivée par la vertu d'Aristide, mais que c'était encore l'usage d'élire les archontes. Aristide avait été très-lié avec Clisthènes, le fondateur de la démocratie Athénienne; mais il n'en était pas moins admirateur de Lycurgue et partisan de l'aristocratie. Il eut Thémistocle pour antagoniste, et jamais caractères ne furent plus opposés : l'un souple et audacieux, prêt à tout concevoir et à tout oser, ardent aux innovations, voulant le succès à tout prix et sacrifiant tout à l'intérêt; l'autre réfléchi, scrupuleux, désintéressé, ayant horreur du mensonge et des vaines paroles, attaché aux anciennes maximes, toujours d'accord avec lui-même, et subordonnant tout à la justice, même la gloire et la grandeur de son pays.

Mais si Thémistocle paraissait manquer du sentiment moral, s'il représentait surtout la politique des intérêts et des passions, il faut convenir qu'il était doué d'une intelligence supérieure et d'une activité infatigable. Il s'était particulièrement appliqué,

(1) Plutarque, *Thémistocle.*

(2) Plutarque, *Aristide.*

dit Plutarque, à cette étude qu'on appelait alors sagesse, et qui n'était autre chose que la science capable d'agir avec vigueur : c'était la philosophie pratique de Solon. Personne ne comprit mieux que Thémistocle la situation de la Grèce et celle d'Athènes en particulier. Dès le commencement de sa carrière politique, il tourna vers la mer toutes les pensées et tous les efforts de ses concitoyens. C'était l'usage de partager entre les Athéniens le produit des mines d'argent de Laurium, qui étaient une propriété nationale. On allait faire cette distribution, et, selon l'estimation d'Hérodote, chacun aurait reçu pour sa part dix drachmes, lorsque Thémistocle parut à la tribune et persuada à l'assemblée de réserver cet argent pour construire des vaisseaux de guerre (1). Cent galères furent construites immédiatement, selon Plutarque; deux cents, selon Hérodote. Un peu plus tard, une loi dont parle Diodore de Sicile, et que Thémistocle avait proposée, ordonna de construire vingt vaisseaux par ans (2).

Athènes étant devenue une puissance essentiellement maritime, il s'opéra, dans son système militaire, un changement radical qui devait amener de graves conséquences politiques. Plutarque dit que Miltiade, à la fin de sa carrière, avait combattu la première idée de ce changement. Il est probable que Aristide ne s'y montra pas favorable; car il était, en général, contraire aux innovations; et, se voyant sans cesse contredit par Thémistocle, il le combattait lui-même systématiquement, estimant, dit Plutarque, qu'il valait mieux empêcher quelque mesure utile à l'Etat, que de permettre à son rival d'arriver au pouvoir absolu, en lui laissant tout emporter de haute lutte. On reprochait à Thémistocle d'avoir arraché aux Athéniens la lance et le bouclier, pour les réduire au banc et à la rame. Platon s'est fait l'écho de ces reproches, dans son traité des *Lois*: « Les Athéniens, dit-il, étaient jadis de bons soldats, pesamment armés, et qui attendaient de pied ferme le choc de l'en-

(1) Hérodote, VII, 144. — Plutarque, *Thémistocle.*

(2) Diodore de Sicile, XI, 43.

nemi ; Thémistocle en a fait des matelots agiles, tout prêts, à la moindre alarme, à s'enfuir sur leurs vaisseaux (1). » Mais Thémistocle, bravant les reproches de ses ennemis, resta ferme dans ses desseins. Il se débarrassa de son principal adversaire, d'Aristide, par l'ostracisme, et il continua de donner tous ses soins à la marine, persuadé que là étaient à-la-fois le salut de la Grèce et la grandeur d'Athènes. La bataille de Salamine et tous les triomphes qui ont suivi lui ont donné raison.

Les Athéniens avaient rappelé Aristide un peu avant la bataille de Salamine, trois ans après l'avoir banni. Il y eut alors, en présence du danger public, et plus tard sous les auspices de la victoire, comme une trêve entre les partis. Non-seulement Aristide soutint Thémistocle de toutes ses forces dans la guerre contre les barbares; il voulut encore lutter de popularité avec les chefs du parti qu'il avait combattu. Il fit adopter une loi que Thémistocle dut lui envier, et qui, en faisant faire un pas à la démocratie, était une véritable révolution dans l'Etat. Clisthènes n'avait pas fait tomber toutes les barrières qui séparaient encore les différentes classes de citoyens. Les plus riches pouvaient seuls s'élever jusqu'à l'archontat : or, cette inégalité commençait à peser à un peuple qui avait la conscience de sa force. Après les immortelles journées de Platée et de Mycale (479), Aristide pensa que les Athéniens méritaient une récompense pour le courage qu'ils avaient déployé dans les batailles. En même temps, dit Plutarque, il voyait bien qu'il ne serait pas facile de contenir par la force ce peuple qui avait les armes à la main, et dont l'orgueil était exalté par ses victoires. Il proposa donc un décret portant que le gouvernement appartiendrait désormais en commun à tous les citoyens, et que les archontes seraient pris indifféremment parmi tous les Athéniens, sans aucune condition de cens (2).

Ce changement avait été préparé plus qu'on ne le croit

(1) Platon, *Lois*, liv. IV.

(2) Plutarque, *Aristide*.

généralement, par l'accroissement progressif de la valeur des propriétés depuis l'époque de Solon. Au commencement du cinquième siècle, un revenu de cinq cents médimnes ne représentait plus une fortune considérable, et l'archontat était devenu par conséquent accessible à un plus grand nombre de citoyens : Aristide avait été archonte, et sa fortune était fort modique. Cependant le principe subsistait toujours : c'était le cens qui était la condition des honneurs, et le gouvernement d'Athènes était ce qu'Aristote a appelé une *timocratie*. La loi d'Aristide posa un principe nouveau : elle reconnut à tout Athénien libre le droit d'aspirer à toutes les fonctions publiques, quand elles n'étaient pas de nature à exiger une responsabilité pécuniaire, comme le maniement des deniers de l'Etat. Ce fut alors que l'*isonomie* fut véritablement établie.

Ce fut sans doute à cette époque que s'introduisit l'usage de faire désigner par le sort les archontes et les sénateurs. Autrefois le peuple entier avait le droit d'élire ces fonctionnaires ; mais il ne pouvait choisir que les riches. Depuis que la loi d'Aristide avait rendu tous les Athéniens éligibles, les principaux citoyens pouvaient craindre que le mérite ne fût écrasé par le nombre, et que l'élection ne perpétuât au pouvoir les hommes des dernières classes. D'un autre côté, les pauvres pouvaient concevoir la crainte opposée : les riches conservant leur crédit et tant de moyens d'influence, ne pouvait-il pas arriver que le peuple continuât de les choisir, comme il le faisait encore, au siècle suivant, pour les charges qui étaient restées électives (1)? Le tirage au sort fut adopté comme une transaction qui garantissait aux classes diverses des chances égales de succès. On fit pour les fonctions publiques ce que Solon avait fait pour les tribunaux : le hasard fut proclamé grand électeur. Par là on avait conquis l'égalité ; mais à quel prix ? au risque de voir arriver au gouvernement les plus incapables. Quoique, à tout prendre, le sort ait été certains jours plus clairvoyant dans ses

(1) Xénophon, *Politique Athénienne*, ch. 1.

choix que la multitude, nous ne pouvons que souscrire au jugement de Socrate et de Cicéron sur ce mode de nomination : il assure le salut des Etats, comme on assurerait le salut d'un vaisseau en tirant au sort celui des passagers qui devrait tenir le gouvernail (1).

Les Athéniens eux-mêmes comprenaient si bien tout ce qu'il y avait de péril dans ce système, qu'ils ne l'appliquèrent jamais à toutes les fonctions publiques. Les commandements *militaires* restèrent électifs. Dans un temps où Athènes était si souvent engagée dans de lointaines expéditions, les fonctions de *stratéges* devenaient chaque jour plus délicates et plus compliquées. Quelquefois même on ajoutait à la dignité de stratége le titre d'αὐτοκράτωρ c'est-à-dire qu'on donnait au général une autorité absolue. Les archontes, au contraire, avaient beaucoup perdu de leur ancienne importance. Dépouillés de leurs attributions politiques et militaires, ils étaient réduits à des fonctions purement civiles et administratives. Encore leur pouvoir était-il sans cesse restreint par la création de quelque nouvelle magistrature : c'étaient les *astynomes* et les *agoranomes*, qui maintenaient la police des rues et des marchés; les *métronomes*, qui veillaient sur les poids et mesures; les *sitophylaques*, qui étaient chargés des approvisionnements et qui réglaient le prix des subsistances (2).

La prospérité d'Athènes augmentait sans cesse le nombre des citoyens. Les dèmes de la campagne étaient devenus impuissants à balancer la population de la ville, qui avait pris un accroissement extraordinaire. On sait comment Thémistocle releva les murs d'Athènes malgré l'opposition lacédémonienne, et combien il agrandit la ville en la joignant au Pirée. Ce fut Thémistocle qui fut vraiment le créateur du Pirée : il le fit bâtir, sur un plan symétrique, par l'architecte Hippodamus. Il y établit des magasins et des arsénaux. Il y attira des ouvriers étrangers,

(1) Cicéron, *République*, I, 34.

(2) M. Grote, *History of Greece*, vol. V.

en leur accordant toute sorte de priviléges et d'immunités (1). Il s'en glissa même un grand nombre parmi les citoyens. Dès-lors il se forma dans les ports une ville nouvelle, plus agitée que l'ancienne. Au Pirée, dit Aristote, on est plus démocrate que dans la cité (2). Les plus modestes citoyens d'Athènes allaient devenir à leur tour une sorte d'aristocratie. L'influence échappait aux eupatrides et aux propriétaires. C'étaient les matelots, les marchands, les ouvriers qui dominaient dans l'*agora*, à la place de ces laboureurs qui paraissaient à Aristote les plus fidèles gardiens d'une démocratie régulière. La tribune aux harangues, tournée vers la mer, signifiait, dit un ancien, que là était désormais la vie et la puissance d'Athènes (3).

Mais ce qui sauvait la démocratie athénienne, ce qui l'arrêtait encore sur la pente glissante où elle s'était engagée, c'est qu'elle avait des chefs intelligents, qui savaient la contenir et la régler. L'aréopage exerçait toujours sa haute surveillance sur toutes les parties du gouvernement. Composée d'hommes vieillis dans les affaires, cette assemblée ne s'était point roidie contre les besoins nouveaux. Elle avait soutenu Thémistocle dans sa lutte maritime contre les Perses : pour décider le peuple à monter sur les vaisseaux, elle avait voté une indemnité de huit drachmes pour tous ceux qui s'embarqueraient. Elle ne s'était point opposée à la loi d'Aristide qui avait supprimé la distinction des classes ; mais elle veillait religieusement à ce que le progrès des institutions démocratiques ne portât aucun trouble dans l'Etat.

Il y avait aussi, à cette époque, certaines magistratures spécialement destinées à défendre les lois établies contre toute innovation téméraire ou prématurée : je veux parler des *nomophylaques* et des *nomothètes*. Les premiers, au nombre de sept, étaient, comme leur nom l'indique, les gardiens des lois.

---

(1) Diodore de Sicile, XI, 43.

(2) Aristote, *Politique*.

(3) Plutarque, *Thémistocle*.

Ils siégeaient, dans les assemblées publiques, en face des *archontes* et à côté des *proèdres*. Ils devaient intervenir toutes les fois qu'il était fait une proposition contraire aux lois existantes ; ils étaient même autorisés, comme l'atteste un fragment de Philochore conservé par Photius, à forcer les magistrats de conformer leurs actes aux prescriptions de la loi. C'étaient eux qui dirigeaient les poursuites contre les auteurs des mesures illégales.

Les nomothètes présidaient à la révision des lois. Ici, il faut distinguer la loi proprement dite γόμος, et le simple décret, ψήφισμα. Quand il ne s'agissait que d'un décret, l'assemblée du peuple pouvait, sur l'avis du sénat, adopter ou rejeter toute proposition nouvelle. Mais quand il s'agissait d'une *loi*, c'est-à-dire d'une mesure générale et fondamentale, l'opération était plus compliquée. La première assemblée ordinaire de l'année recevait les propositions des citoyens qui demandaient quelque réforme dans les lois. Si ces demandes paraissaient assez fondées pour mériter un plus ample examen, la troisième assemblée ordinaire nommait des nomothètes, ou plutôt les tirait au sort parmi les six mille citoyens qui devaient remplir les fonctions de juges. Ces nomothètes, dont le nombre s'élevait quelquefois jusqu'à 500, et même jusqu'à 1,000, devaient comparer les avantages relatifs de l'ancienne loi et de celle qu'on proposait d'y substituer. On choisissait cinq avocats ou *syndics*, pour défendre l'ancienne loi, et la majorité prononçait. Mais lors même que la loi nouvelle avait été adoptée, celui qui l'avait proposée en demeurait responsable. Il pouvait être, pendant un an, poursuivi et condamné, s'il était reconnu que sa proposition avait troublé l'économie des lois en vigueur, ou avait amené des résultats contraires à l'intérêt public.

C'étaient là certainement des garanties sérieuses, propres à sauver le peuple de ses propres caprices, et à préserver Athènes d'un des plus grands périls de la démocratie, de la perpétuelle instabilité des lois. L'institution salutaire des nomophylaques et des nomothètes est incontestable à Athènes ; mais l'époque où ces fonctions ont été établies n'ayant point été déterminée

par les anciens, est un problème pour la critique moderne. M. Thirlwall, à qui l'Angleterre doit une savante histoire de la Grèce, a cru devoir attribuer à Solon l'établissement des nomothètes (1); il ne s'explique point sur l'origine des nomophylaques. Un des compatriotes de Thirlwall, qui a publié plus récemment encore un ouvrage remarquable sur l'histoire grecque, M. Grote, ne pense pas qu'il faille rapporter au législateur athénien la procédure relative à la réforme des lois. Solon était bien plus préoccupé de l'idée de consolider sa législation, de la rendre inviolable, que d'en régler d'avance la révision (2). Sur ce point, nous sommes d'accord avec M. Grote; mais nous ne saurions partager son opinion quand il attribue à Périclès l'institution des nomophylaques et des nomothètes: c'était, selon M. Grote, un double moyen de remplacer l'aréopage, quand ce haut sénat eut été dépouillé de ses attributions politiques. Au temps de Périclès, comme nous le verrons tout-à-l'heure, on abaissait les anciennes barrières, on ne songeait pas à en élever de nouvelles. La création de ces magistratures conservatrices ne nous paraît ni aussi ancienne que le croit M. Thirlwall, ni aussi récente que le suppose M. Grote: elle nous semble bien plutôt se rapporter au temps d'Aristide, à cette époque intermédiaire, où l'on faisait au peuple de justes concessions, mais en réglant son pouvoir et en réprimant ses excès.

C'est la période la plus brillante et la plus pure de l'histoire d'Athènes. Au-dedans, point de luttes ardentes entre les partis: le peuple, satisfait de l'*isonomie* complétée par la loi d'Aristide, ne songe point encore à humilier les grands et à dépouiller les riches. Au-dehors, l'activité des Athéniens est occupée par de glorieuses entreprises. Pour se défendre contre les Perses, les Etats grecs avaient formé une confédération, dont le commandement avait été donné à Sparte. Quand la trahison de Pausanias eut compromis la suprématie lacédémonienne, les alliés tournèrent les yeux vers Athènes, et lui décernèrent ce qu'on appe-

(1) M. Thirlwall, *History of Greece*, ch. XI.

(2) M. Grote, *History of Greece*, T. V, p. 498.

lait l'*hégémonie*, c'est-à-dire le commandement de la confédération. L'orgueil et le despotisme de Pausanias avaient fait détester la domination de Sparte; la justice d'Aristide et la douceur de Cimon firent d'abord aimer celle d'Athènes. Aristide, revêtu des fonctions nouvelles d'*hellénotame*, détermina, avec la plus rigoureuse équité, ce que chaque peuple devait payer, selon ses ressources, pour la défense commune. Le chiffre total s'éleva, dans le principe, à 460 talents. L'argent fut déposé à Délos, et les assemblées se tenaient dans le temple. A cette époque, les alliés traitaient avec les Athéniens sur le pied d'égalité; ils conservaient l'*autonomie* et délibéraient ensemble; la majorité faisait la loi (1).

Mais la condition des alliés se modifia peu-à-peu, *et Thucydide* nous a parfaitement expliqué la cause de ce *changement*. Les Grecs commençaient à se lasser d'une guerre qui leur imposait de si grands sacrifices. D'ailleurs les Athéniens ne commandaient plus avec le même douceur; ce n'étaient plus des égaux, c'étaient des maîtres auxquels il fallait obéir. La plupart des alliés rentrèrent dans leurs foyers, et, pour se dispenser du service personnel, payèrent une plus forte contribution (2). Par là, ils se réduisirent eux-mêmes à la condition de tributaires, et les citoyens d'Athènes devinrent, depuis le premier jusqu'au dernier, une sorte de noblesse hellénique. Aussitôt que les Athéniens se sentent les arbitres de la Grèce, ils veulent exploiter en commun cette domination; ils aspirent à être tous égaux entre eux. Alors les passions se réveillent dans l'*agora*; le peuple se rallie autour d'un nouveau chef: c'est le commencement de Périclès.

Ce grand homme sortait d'une famille illustre, de la race des Alcméonides. Sa mère, Agarista, était nièce de Clisthènes. Son père, Xantippe, avait eu la plus grande part à la bataille de Mycale et aux victoires que les Grecs avaient remportées sur les bords de l'Hellespont. Périclès avait, dit-on, toute la beauté

(1) Thucydide, I, 96-97. — Plutarque, *Aristide*.

(2) Thucydide, I, 99.

que les artistes donnaient aux têtes de Bacchus. Il reçut une éducation digne de sa naissance : il fut disciple de Zénon d'Elée, dont un poète a dit qu'il connaissait l'univers comme s'il l'avait arrangé lui-même. Mais il étudia surtout sous Anaxagore de Clazomènes, que l'on surnommait l'esprit ou l'intelligence (1), parce qu'il enseignait que le principe de l'univers n'était ni une aveugle nécessité, ni le hasard plus aveugle encore, mais une intelligence pure et non composée de parties. Anaxagore avait commencé son principal ouvrage par ces belles paroles que Diogène-Laërce nous a conservées : « Tout n'était autrefois qu'une masse informe, lorsque l'esprit survint et mit toute chose en ordre (2) » Ce philosophe n'avait pas négligé la physique; il possédait même tout ce qu'on pouvait alors savoir d'anatomie, comme le prouve la dissection d'une tête de bélier, racontée par Plutarque; mais il subordonnait la science des choses matérielles à l'étude de l'intelligence.

Cette doctrine, grave et féconde, contribua à développer en Périclès un esprit ferme et libre, qui se manifestait tantôt par la puissance de la parole, tantôt par l'énergie de l'action. Mais le plus grand service que lui rendit Anaxagore, ce fut d'épurer ses idées religieuses, et, sous ce rapport, Périclès et son illustre maître sont les précurseurs de la révolution philosophique dont Socrate sera le martyr.

Dans sa jeunesse, Périclès avait beaucoup redouté le peuple et l'ostracisme. Il avait avec Pisistrate une grande ressemblance, pour le visage et pour l'éloquence ; ce qui ne rassurait pas les plus vieux de la ville. Aussi commença-t-il par ne point se mêler des affaires publiques. Il ne servit d'abord son pays que dans la guerre, où il déployait beaucoup de courage, et où il cherchait les plus grands périls. Mais plus tard, voyant Aristide mort, Thémistocle banni et Cimon presque toujours occupé au-dehors, il se livra à la politique intérieure. Son caractère, fort peu démocratique selon Plutarque, l'aurait peut-être porté à la

(1) Timon le Phliasien, cité par Plutarque, *Vie de Périclès.*

(2) Diogène-Laërce, *Anaxagore.*

tête des nobles et des riches; mais la place était prise : Cimon était depuis longtemps le chef de ce parti. Périclès se jeta du côté opposé, et se voua à la défense du grand nombre et des pauvres. Il comprit dès lors la nécessité de réformer sa manière de vivre : il renonça tout d'un coup aux festins, aux assemblées et à tous les plaisirs qu'il se permettait auparavant. Il ne paraissait plus dans les rues que pour aller soit à l'*agora*, soit au Sénat (1).

Les deux partis qui divisaient Athènes avaient alors, *malgré* leur opposition, des vues nobles et hautes qu'on pouvait avouer des deux côtés. Cimon rêvait une aristocratie active et modérée, méritant ses priviléges par ses services et par son désintéressement. Périclès voulait communiquer le pouvoir au plus grand nombre; il voulait la démocratie, mais une démocratie *glorieuse* et bien ordonnée, délibérant et agissant comme *un seul homme*, sous l'impulsion de l'éloquence et de la raison. Au-dehors, Cimon voulait l'équilibre entre les Etats grecs et la guerre aux barbares; Périclès voulait la prépondérance exclusive d'Athènes et la guerre contre Sparte.

Cimon était à Athènes comme un de ces grands seigneurs des Etats modernes, qui savent faire de leur immense fortune un emploi vraiment populaire. Tous les jours il appelait à sa table les plus pauvres d'entre les citoyens. Il donnait des vêtements à ceux qui n'en avaient point. Sa bourse était ouverte à tous; il faisait ôter les haies et les clôtures de ses jardins *et de ses* domaines, afin qu'on pût non pas seulement s'y promener, mais y cueillir des fruits. Périclès, à qui sa fortune ne permettait point de soutenir une telle lutte avec Cimon, employait d'autres armes pour le combattre : il donnait au peuple des droits nouveaux. Il voulait que tous eussent de l'argent et des terres, non par les largesses volontaires de tel ou tel citoyen riche, mais en vertu de lois votées par tous dans l'*agora*. De là les décrets qui accordaient une solde aux Athéniens qui prenaient part aux expéditions militaires, un salaire à ceux qui siégeaient dans les tribunaux ou qui assistaient aux assemblées.

(1) Plutarque, *Périclès*.

Le salaire des juges fut établi par Périclès, avant le bannissement de Cimon (1). Ce salaire n'était dans l'origine que d'une obole (environ 12 centimes). Dans les *Nuées* d'Aristophane, Strepsiade dit qu'il a employé la première obole de son salaire d'héliaste à acheter un chariot pour son petit garçon (2). Cette indemnité fut élevée plus tard à trois oboles. Chacun de ceux qui venaient siéger dans un tribunal recevaient en entrant, avec le bâton de juge, une petite tablette, qu'il remettait au prytane en sortant, et l'argent lui était donné en échange. Quant au salaire de l'assemblée du peuple, il ne paraît pas avoir existé dans les premiers temps de Périclès. On lit dans les *Harangueuses* d'Aristophane : « Sous l'archontat du vaillant Myronide, personne n'aurait osé recevoir de l'argent pour gouverner l'Etat (3). » Or Myronide était archonte l'an 457 avant l'ère chrétienne. La rétribution d'une obole, pour droit de présence à l'Assemblée, fut établie à une époque qui ne peut être déterminée avec précision ; mais il est certain que ce fut longtemps avant la représentation des *Harangueuses* d'Aristophane, qui eut lieu la 4e année de la 96e Olympiade (390 avant J.-C.). Le salaire d'une obole ne fut pas suffisant pour attirer les Athéniens à l'*agora*. « Autrefois, dit Aristophane, quand ils ne recevaient qu'une obole à l'assemblée, on pouvait s'y asseoir et causer tout à l'aise ; maintenant on y est étouffé par la foule. » Le salaire avait été triplé. « Aujourd'hui, continue le poète comique, quand on fait quelque chose pour la patrie, on demande trois oboles, comme le maçon qui a fini sa journée (4). » Les sénateurs recevaient aussi leur indemnité, qui était fixée à une drachme pour chaque jour d'assemblée.

Une autre dépense publique qui paraît remonter à la même époque, c'est l'établissement du *théorique*. Dans les premiers temps, l'entrée au théâtre était gratuite ; le peuple s'y portait

(1) Aristote, *Politique*, II, 9.

(2) Aristophane, *Nuées*, v. 861.

(3) Aristophane, *les Harangueuses*, v. 303.

(4) Aristophane, *les Harangueuses*, v. 300 et suiv.

en foule, et il en résultait souvent des désordres et de fâcheux accidents. Pour prévenir ces inconvénients, on établit un droit d'entrée de deux oboles par personne; et plus tard, afin de ne pas exclure les pauvres, on leur donna cette somme, qui fut désignée sous le nom de *théorique*. On croit que le droit d'entrée fut établi vers la 70e olympiade (de 500 à 496 avant J.-C.); mais ce fut Périclès qui, le premier, fit payer le théorique par la caisse de l'Etat (1). Pour avoir droit à cette indemnité, il fallait être inscrit sur le rôle des citoyens. La distribution se faisait par tribus et par têtes. Le théorique reçut bientôt une plus grande extension : on fit des distributions d'argent sans qu'il y eût de représentations théâtrales, mais toujours à l'occasion des fêtes, où l'on voyait des jeux publics et des processions religieuses (2).

Ce fut sous les auspices de Périclès, et au commencement de son administration, qu'Ephialte porta les premiers coups à l'aréopage. On répétait depuis longtemps que l'autorité de l'aréopage avait donné trop de force au gouvernement. Aussi le sénat *d'en haut* était-il devenu odieux à ce qu'Aristote appelle la tourbe des gens de mer (ναυτικὸς ὄχλος), qui dominait dans la cité. On ne pouvait rien faire de plus agréable au peuple que d'abaisser cette antique magistrature, qui faisait obstacle au développement illimité de la démocratie. Tel fut l'objet du décret qu'Ephialte fit adopter la première année de la 80e olympiade (461 avant J.-C.).

Les critiques modernes qui ont le plus étudié les institutions de la Grèce, sont très-vagues sur cet abaissement de l'aréopage. Il est vrai que les auteurs anciens ne nous ont point expliqué avec précision en quoi consistait la loi présentée par Ephialte. Aristote se contente de dire qu'elle mutilait les attributions de l'aréopage (3). Diodore dit qu'elle diminuait la puissance de

---

(1) Ulpien sur Démosthènes, *Olynth.* I. — Plutarque, *Périclès.*

(2) Boëckh, *Economie politique des Athéniens*, II, 18.

(3) Aristide, *Politique*, II, 9.

cette assemblée (1). Plutarque dit qu'elle lui enlevait la connaissance de la plupart des affaires (2). Pour déterminer exactement ce que perdit l'aréopage et ce qui lui fut laissé, il faut surtout consulter les orateurs : Lysias, Dinarque, Eschine et Démosthène contiennent, à cet égard, de précieuses indications.

L'aréopage fut dépouillé, par la loi d'Ephialte, de ses attributions politiques; il conserva sa juridiction criminelle, dans les causes de meurtre, d'empoisonnement et d'incendie. Ce tribunal, dit Démosthène, est le seul que toutes nos révolutions aient respecté, que tous les gouvernements par lesquels nous avons passé, n'aient point osé dépouiller du droit de connaître des meurtres (3). Lysias dit que le droit de connaître de l'homicide avait été rendu à l'aréopage (4) ; ce qui suppose que ce droit lui avait été retiré. Il est possible en effet que la juridiction de l'aréopage ait été, sinon abolie, du moins restreinte sous Périclès. Peut-être est-ce à dater de cette époque que les membres de ce tribunal sont devenus, comme tous les fonctionnaires athéniens, responsables devant les λογισταὶ, et ont été obligés de rendre compte de la sévérité de leurs arrêts (5). Ils paraissent aussi avoir conservé l'instruction des causes qui se rapportaient à la religion. Dans certaines affaires qui intéressaient l'État, l'aréopage était chargé de faire une enquête, et d'examiner si le fait avait eu lieu : c'était au peuple à juger la cause au fond, et à prononcer sur la moralité du fait. Dinarque, qui accusa Démosthène d'avoir reçu de l'argent d'Harpalus, dit dans son plaidoyer : « L'aréopage, se renfermant dans les limites de ses attributions, a prononcé seulement sur le fait ; tandis que le tribunal populaire s'est posé cette question : le fait est-il excusable ? (6) »

---

(1) Diodore de Sicile, XI.

(2) Plutarque, *Périclès.*

(3) Démosthène, *Discours contre Aristocrate.*

(4) Lysias, *Discours sur le meurtre d'Eratosthène.*

(5) Eschine, *Discours contre Ctésiphon.*

(6) Dinarque, *Accusation contre Démosthène.*

En supprimant les attributions politiques de l'aréopage, Ephialte avait démanteló la citadelle de l'aristocratie. Quelque temps après il périt assassiné; ce meurtre fut attribué à un certain Aristodicus de Tanagre. Cimon était incapable de tremper dans une pareille vengeance. On ne sait pas jusqu'à quel point il s'opposa aux empiétements du parti démocratique, dirigé par Périclès. La lutte entre ces deux personnages vint d'un dissentiment sur la politique extérieure. On répétait sans cesse contre Cimon le mot fatal de φιλολάκων. Il y a toujours, sous toute espèce de gouvernement, mais surtout sous le gouvernement populaire, un mot dont on flétrit ceux qu'on veut perdre. Périclès fit bannir Cimon par l'ostracisme, comme ennemi du peuple, et comme ami des Lacédémoniens. Le fils de Miltiade partit sans murmure. A quelque temps de là, les Spartiates étant en guerre avec les Athéniens, il rompit son ban et voulut combattre comme volontaire; on lui refusa la douceur de verser son sang pour sa patrie. Ses amis se firent tuer noblement à leur poste, pour montrer qu'ils n'étaient point du parti lacédémonien (2).

Cependant Athènes commençait à rougir de sa conduite: Périclès lui-même proposa le décret qui rappelait Cimon de l'exil. On dit qu'un traité secret avait été négocié entre les chefs des deux partis, par l'entremise de la sœur de Cimon, Elpinice, dont le nom est mêlé à tant d'intrigues. Ils avaient constitué entre eux une sorte de *duumvirat*: Cimon devait faire la guerre aux barbares, et il abandonnait Athènes à Périclès. Il ne survécut pas longtemps à ce traité: il mourut après avoir assuré, par de glorieux combats, l'affranchissement des villes grecques de l'Asie.

Périclès régnait désormais dans Athènes; mais à quel titre? On sait qu'il ne fut jamais archonte; par-conséquent il ne fut point membre de l'aréopage, puisque ce haut sénat se recrutait des archontes qui étaient sortis de charge. D'un autre côté, Périclès n'avait point de gardes; il n'était point en possession de la citadelle; il n'était point tyran, dans le sens de Pisistrate, quoi qu'en aient dit les poètes comiques, qui appelaient ses

(1) Plutarque, *Cimon*.

amis les nouveaux *pisistratides*. L'influence de Périclès était donc toute personnelle, et en même temps renfermée dans les limites légales. Il venait sur la place publique, entouré de ses amis, qui étaient nombreux; il proposait des résolutions conformes à l'intérêt du plus grand nombre; il les soutenait avec une éloquence admirable, et ces propositions devenaient des lois. Souvent même il était chargé d'exécuter ce qu'il avait conseillé. Les suffrages du peuple lui confiaient des missions temporaires, comme celle de commander les armées. Ce qui ajoutait à son influence, c'était sa fortune qu'il administrait avec une stricte économie, et son caractère qu'on savait inaccessible à la corruption. Pendant près de quarante ans de domination, il n'augmenta pas d'une drachme l'héritage qu'il avait reçu de son père.

Thucydide explique l'influence de Périclès dans quelques lignes excellentes, qui n'ont pas toujours été bien comprises, et que nous essayons de reproduire exactement : « Il était puissant par sa valeur personnelle, par sa raison, par son caractère d'une intégrité reconnue. Il contenait le peuple sans porter atteinte à la liberté, et il ne se laissait pas plus mener par lui qu'il ne le menait lui-même. Il ne devait son ascendant à aucun moyen illégitime; il ne parlait point pour flatter le peuple, mais pour lui dire ce qui était convenable, et il osait au besoin résister à la passion dominante. Quand il voyait les Athéniens s'abandonner mal à propos à l'orgueil et à l'insolence, sa parole les frappait d'une terreur salutaire; lorsque, au contraire, il les voyait craindre sans motif, il combattait leur faiblesse et ranimait leur courage. La démocratie subsistait encore de nom; mais, en réalité, c'était le commandement du premier citoyen (1). »

Un poète comique, Téléclide, décrit ainsi la confiance sans bornes que les Athéniens avaient en Périclès : « Ils lui avaient abandonné les revenus de leurs villes pour en disposer, et les villes mêmes pour les lier ou les délier à son gré. Ils lui avaient donné le pouvoir d'abattre ou de rebâtir leurs murailles. Enfin la paix, la guerre, la puissance, la richesse, le bonheur, ils

(1) Thucydide, II, 65.

avaient tout mis entre ses mains. » Et ce ne fut pas, comme dit Plutarque, la faveur d'un moment : l'influence de Périclès dura quarante ans (1).

Cette influence, qui avait commencé à poindre après la mort d'Aristide, grandit beaucoup après la mort de Cimon (*449*). Le parti aristocratique fit alors un dernier effort pour se rallier sous les auspices d'un nouveau chef. Ce chef était Thucydide, non pas l'historien, mais le beau-frère de Cimon, homme d'une sagesse éprouvée, moins guerrier que Cimon, mais plus fin politique et plus propre aux combats de *l'agora*. Il ne laissa point les nobles disperser leurs forces et se mêler au peuple, comme ils le faisaient auparavant; mais, les séparant de la foule, il en fit un corps distinct, et le mena contre l'*ennemi*. Ce fut alors que, pour résister à l'attaque, Périclès lâcha la *bride* au peuple, selon l'expression de Plutarque. Tous les jours il inventait quelque spectacle, quelque banquet, quelque fête, cherchant à entretenir la ville dans des plaisirs honnêtes, dont les muses avaient leur part.

Mais Périclès ne se bornait point à des fêtes : il fondait des établissements utiles. Tous les ans, il faisait partir soixante vaisseaux, sur lesquels un grand nombre de pauvres citoyens, payés par l'Etat, s'exerçaient huit mois de l'année aux travaux maritimes. Il fonda plusieurs colonies : il établit mille Athéniens en Chersonèse, cinq cents à Naxos, deux cent cinquante à *Andros*, mille en Thrace, dans la Bisaltie. Il fonda une ville athénienne en Italie, *Thourioi*, sur les ruines de l'ancienne colonie achéenne de Sybaris. Ainsi Athènes était purgée d'une multitude oisive et turbulente. Périclès étendit le commerce et les établissements athéniens jusque sur les côtes du Pont-Euxin. La Tauride lui fournissait les blés nécessaires à la subsistance de l'Attique. Il se montra lui-même sur les bords du Pont; il laissa treize vaisseaux aux habitants de Sinope, sous le commandement de Lamachus, pour détruire un tyran qui s'y était établi. Un décret fut rendu, qui autorisait six cents Athéniens à

(1) Plutarque, *Périclès*.

aller s'établir à Sinope et à se partager les biens du tyran.

Après avoir réprimé la révolte de l'Eubée, où il remplaça, par des colons athéniens, les plus riches habitants de Chalcis et d'Histiée, Périclès conclut avec Sparte une trêve de trente ans, qui consacrait la puissance athénienne (445). C'est à partir de cette trêve que, plus libre à l'intérieur, il commença ces embellissements d'Athènes auxquels son nom est attaché. Lui-même, dans un discours que Plutarque nous a conservé, nous donne une idée du mouvement de l'industrie athénienne; il énumère les matériaux qui étaient à la disposition des ouvriers : le bois, la pierre, le marbre, le fer, l'argent, l'or et l'ivoire; et les artisans prêts à mettre en œuvre ces matériaux divers : charpentiers, maçons, forgerons, orfèvres, peintres, sculpteurs, brodeurs, tourneurs; et tous ces ouvriers qui concouraient, soit à extraire du sein de la terre, soit à transporter d'un lieu dans un autre les matières premières ou les objets manufacturés : pilotes, matelots, voituriers, charrons, carriers, mineurs. Chacun de ces métiers formait comme une armée de travailleurs, que Périclès animait aux utiles labeurs de la paix, comme il savait conduire aux travaux de la guerre les hoplites et les cavaliers. Il veillait religieusement à ce qu'aucun Athénien ne fût oisif. Pendant que les citoyens aisés servaient dans les flottes ou dans les armées, il voulait que la classe inférieure, ce qu'on appelait les thêtes ou artisans, fût constamment occupée. Et à tous ces travaux il donnait un but digne d'Athènes, un but utile dans le présent et glorieux dans l'avenir.

Athènes n'avait jamais été plus florissante que depuis qu'elle s'était donnée tout entière à Périclès. Mais, pour exécuter de si grandes choses, il ne suffisait point d'une nation ingénieuse et de quelques hommes d'élite : il fallait beaucoup d'argent. Périclès puisait à pleines mains dans le trésor des alliés, transporté de Délos à Athènes. C'était là, pour l'opposition aristocratique dont Thucydide était le chef, un texte inépuisable de récriminations. « De quel droit Athènes employait-elle l'argent de la Grèce, dans un intérêt purement personnel, à construire des temples, à payer des tableaux et des statues ? » Périclès répon-

dait que les Athéniens n'étaient pas obligés de rendre compte aux alliés de l'argent qu'ils en avaient reçu ; qu'ils n'étaient tenus qu'à les défendre contre les barbares. Or, la ville étant bien pourvue de tout ce qui était nécessaire pour la guerre, ne fallait-il pas consacrer le superflu de ses richesses à des travaux qui devaient lui procurer une gloire immortelle ?

Le parti de Thucydide accusait Périclès, non-seulement de disposer de l'argent des alliés, mais de dissiper tous les revenus de la République et de porter le trouble dans les finances. Enfin, les deux rivaux en vinrent à une rupture ouverte, et les choses furent poussées à ce point, dit Plutarque, qu'il fallait que l'un des deux sortît d'Athènes. Dans cette crise suprême, la majorité donna raison à Périclès, et l'ostracisme le débarrassa de Thucydide (444). Dès-lors il n'y eut plus qu'un *seul parti* dans la ville, et ce parti obéissait à un *seul homme*. Périclès disposait à son gré des finances, des troupes et des vaisseaux ; les îles et la mer lui appartenaient, et, aux yeux des Grecs comme à ceux des barbares, il représentait seul la république athénienne.

Alors, si l'on en croit Plutarque, Périclès commença à n'être plus le même homme, à ne plus se montrer si doux et si traitable, à ne plus céder aux caprices du peuple, comme à toute sorte de vents contraires ; mais il tint, d'une main plus ferme, les rênes du gouvernement populaire. On ne le voyait *plus* dans l'Assemblée qu'à de rares intervalles; car il ne prodiguait ni ses paroles, ni sa présence; il se réservait pour les grandes occasions : aussi l'a-t-on comparé à la galère salaminienne, qui ne se montrait qu'aux jours solennels. Pour les affaires de moindre importance, il les faisait traiter par ses amis et par quelques orateurs qui lui étaient dévoués (1).

Un des principaux soins de Périclès, lorsqu'il fut seul le maître, ce fut de poser des limites à la démocratie. Il fit rendre une loi qui portait qu'on ne devait inscrire sur les registres publics que ceux qui seraient nés de père et de mère athéniens. Et ce

(1) Plutarque, *Périclès*.

décret, qui devait singulièrement réduire le nombre des citoyens, fut exécuté avec la dernière rigueur. Un roi d'Egypte, avec lequel la République entretenait des relations amicales, avait envoyé à Athènes un présent de quarante mille médimnes de blé ; tous les Athéniens devaient en avoir une égale portion. Ce fut le prétexte d'une épuration, qui réduisit le nombre des citoyens de dix-neuf mille à quatorze mille quarante, selon Plutarque. Philochore porte à quatorze mille deux cent quarante le nombre des citoyens conservés. Ceux qui furent convaincus d'avoir usurpé le droit de cité, furent impitoyablement vendus comme esclaves. Plutarque ajoute qu'un grand nombre furent éliminés, par de pures chicanes, de la liste des citoyens.

Il résulte de ce fait que Périclès ne s'était point soucié d'épurer l'assemblée du peuple, tant qu'il avait eu à lutter contre le parti aristocratique ; il s'était appuyé indifféremment sur tout ce qui voulait bien le soutenir. Mais une fois vainqueur il s'efforça de restreindre le droit de suffrage. Sur la fin de sa vie, il porta lui-même atteinte à la loi qu'il avait faite : Il obtint du peuple la permission d'inscrire son fils naturel sur le registre de sa tribu. Par ce funeste exemple, il rouvrit la porte aux abus qu'il avait prétendu réprimer. Si Périclès n'avait point établi les nomophylaques et les nomothètes, il avait du moins conservé ces magistrats. Le pouvoir législatif n'était donc pas livré tout entier au caprice populaire ; mais souvent le peuple échappait aux difficultés de la réforme légale, en réglant par de simples décrets ce qui était du domaine de la loi.

Il y a, dans le premier livre de Thucydide, un admirable portrait des Athéniens : « Les Athéniens aiment tout ce qui est nouveau ; ils sont prompts à concevoir et à exécuter ce qu'ils ont conçu... ils sont toujours prêts à oser au-delà de leurs forces ; ils se jettent dans le péril au-delà de ce qu'ils ont prévu, et, au plus fort du danger, ils ont bonne espérance... S'ils ne réussissent pas dans ce qu'ils ont entrepris, ils se croient dépouillés de leur propre bien ; s'ils ont saisi l'objet de leur ambition, ce n'est rien pour eux, en comparaison de ce qui leur reste à conquérir. Ont-ils manqué une entreprise, aussitôt ils en conçoivent

une autre et l'exécutent... Ils passent leur vie entière à se tourmenter, jouissant fort peu de ce qu'ils ont, parce qu'ils désirent toujours... Le plus grand malheur pour eux, c'est le repos; et on les peindrait exactement d'un seul trait, en disant qu'ils ont été créés tout exprès pour n'être jamais tranquilles et pour empêcher les autres de le devenir (1). »

Les Athéniens représentaient, dans l'ancienne Grèce, l'esprit novateur, ce besoin quelquefois légitime, mais souvent téméraire, de modifier les formes sociales. Les Spartiates, au contraire, société essentiellement aristocratique, ne craignaient rien tant que le mouvement et les aventures. L'esprit qui dominait chez eux, c'était l'esprit conservateur, pour nous servir d'une expression qui est empruntée à la langue contemporaine, mais qui n'en rend pas moins exactement la pensée de Thucydide, τὰ ὑπαρχοντὰ σώζειν. Tandis qu'Athènes minait partout les vieilles oligarchies et tendait à leur substituer la forme démocratique qu'elle avait adoptée pour elle-même, Sparte soutenait, dans toute la Grèce, le principe opposé.

Le résultat de la guerre de Samos, dont le commandement avait été donné à Périclès, fut de constituer dans cette île un gouvernement démocratique. Il en fut de même partout où dominèrent les Athéniens. Sparte voyait avec envie et avec effroi le progrès de la démocratie athénienne; mais toujours lente à agir, comme tous les états aristocratiques, ce ne fut qu'à la dernière extrémité qu'elle se décida à rompre la trève qui devait durer trente ans. Périclès désirait ardemment la guerre contre Sparte, et il y poussait de toutes ses forces, pour anéantir en Grèce le principe aristocratique, et pour qu'Athènes dominât la Grèce, comme lui-même dominait Athènes. Cet antagonisme politique fut la principale cause de la guerre du Péloponèse.

Mais au moment même où cette guerre allait éclater, il se manifesta dans Athènes un mouvement d'opinion hostile à Périclès. Il fut attaqué dans tout ce qu'il aimait : Phidias, Aspasie,

(1) Thucydide, I, 70.

Anaxagore, furent accusés ; on parlait de lui faire rendre des comptes à lui-même, et ses ennemis ont prétendu que ce fut pour échapper à cette nécessité qu'il provoqua la guerre du Péloponèse. Quand cette guerre eut commencé, quand le roi de Sparte Archidamus eut envahi l'Attique, et se fut avancé jusqu'à soixante stades de la ville, cette opposition que Périclès croyait avoir apaisée, se réveilla plus ardente et plus animée contre lui. On lui reprochait, comme un crime, le système de défense qu'il avait adopté : tandis que les Péloponésiens ravageaient les campagnes, il se tenait renfermé dans la ville, pour ménager le sang des citoyens, et pour ne pas risquer le sort d'Athènes dans une seule bataille contre un ennemi supérieur en nombre. Les chansons et les épigrammes pleuvaient sur Périclès, et ce que lui inspirait la prudence et l'amour de la patrie, on en faisait un acte de lâcheté et de trahison.

Dans cette foule d'ennemis ameutés autour de Périclès, il y avait sans doute quelques membres du parti aristocratique, qui cherchaient à profiter de l'occasion pour satisfaire leur vieille rancune contre leur vainqueur ; mais les chefs du mouvement appartenaient à cette partie extrême de la démocratie que Périclès regardait avec raison comme le fléau de la République. Alors commençait à paraître ce Cléon, que ses fautes et les sarcasmes d'Aristophane ont rendu si célèbre. C'était le fils d'un corroyeur, et lui-même avait exercé le métier de son père. Il avait la voix forte et sonore, avec un art merveilleux de gagner le peuple en accusant les plus illustres citoyens. C'était un des plus acharnés contre Périclès, comme l'attestent ces vers d'Hermippus : « Roi des satyres, pourquoi n'as-tu pas le courage de prendre la lance ? Tu parles de guerre avec audace ; mais tu ne combats que de la langue..... ; l'aspect d'une épée nue te fait pâlir ; tu n'as plus ni force ni vertu, quoique tu sois aiguillonné par l'ardent Cléon, qui ne te laisse aucun repos » (1).

Heureusement Périclès possédait la qualité la plus nécessaire à un homme politique, surtout dans un Etat libre : il savait

(1) Plutarque, *Périclès*.

mépriser les rumeurs populaires. Il se contenta d'envoyer cent vaisseaux ravager les côtes du Péloponèse ; mais il tint ferme dans l'intérieur de la ville. Pour adoucir le peuple, il lui distribua quelque argent, et fit tirer au sort les terres qui avaient été enlevées aux Eginètes; mais il interdit toute espèce de rassemblement, et même il s'abstint de convoquer l'Assemblée, parce qu'il craignait, dit Thucydide, que la passion n'entraînât le peuple à quelque résolution téméraire (1). Il s'attribua donc un pouvoir extraordinaire, assez justifié par les circonstances et par l'usage qu'il en sut faire.

L'Attique fut enfin sauvée; Périclès prononça, au Céramique, l'éloge funèbre des guerriers qui avaient succombé dans la première année de la guerre. Le discours que Thucydide lui attribue, paraît moins destiné à louer les morts qu'à plaire aux vivants : c'est un magnifique éloge de la démocratie athénienne, telle que Périclès l'avait développée et contenue. L'année suivante (431), la peste vint en aide aux Péloponésiens. Cette maladie, que Thucydide a si bien décrite, fit encore plus de victimes que la guerre, et porta au dernier degré l'irritation des Athéniens. Cette fois, le génie de Périclès fut impuissant à les apaiser : non-seulement ils lui enlevèrent le commandement, mais ils le condamnèrent à l'amende : les historiens varient sur la somme, de quinze à quatre-vingts talents (2). Le nom de l'accusateur est aussi un problème historique : *quelques-uns* nomment Cléon, ce qui paraît assez vraisemblable. Et au moment où la faveur populaire abandonnait Périclès, la mort frappait à coups redoublés dans sa famille : il perdait ses fils, sa sœur, plusieurs de ses parents et de ses amis. Tout lui échappait à-la-fois, et il se trouvait seul en face de la mort, qui allait bientôt l'atteindre à son tour.

Cependant la colère publique se calma; le peuple avait essayé d'autres capitaines et d'autres orateurs, mais il n'en avait trouvé aucun qui eût la force de porter le poids des affaires dans des circonstances aussi difficiles. Il regretta Périclès, et il songea à

(1) Thucydide, II, 22.
(2) Plutarque, *Périclès*. — Diodore de Sicile, XII, 45.

le rappeler. Ce grand homme était alors renfermé dans sa maison, pleurant les pertes qu'il venait de faire. Alcibiade et quelques autres amis lui persuadèrent de sortir, et de se montrer dans la ville. Le peuple l'entoura, et lui demanda pardon de son ingratitude. Périclès, touché de ces prières, et sans doute aussi poussé par ce besoin de gouverner qui n'abandonne jamais de tels hommes, consentit à rentrer aux affaires. Il fut élu général, et ce fut alors que, pour donner à son fils naturel les droits de citoyen, il fit casser la loi qu'il avait fait porter autrefois contre ceux dont la naissance était illégitime.

Mais, en reprenant le pouvoir, Périclès portait la mort dans son sein. La peste, qui commençait à s'amortir, l'avait frappé un des derniers ; elle ne l'avait point foudroyé comme ses premières victimes, mais elle minait insensiblement ses forces. Comme il était sur le point d'expirer, les amis qui lui restaient et les principaux citoyens s'étaient rassemblés autour de son lit ; ils s'entretenaient de la grande puissance qui lui était échue, de ses talents, de ses exploits, de ces neuf trophées dont il avait doté la ville d'Athènes. Ils parlaient ainsi, croyant qu'il avait déjà perdu tout sentiment, et qu'il ne pouvait plus rien entendre ; mais lui, rompant tout-à-coup le silence : « Vous oubliez, leur dit-il, ce que j'ai fait de plus grand et de plus glorieux; c'est que, pendant tout le temps que j'ai été au pouvoir, je n'ai fait prendre le manteau noir à aucun citoyen (1). » Paroles admirables, qui prouvent que Périclès avait conservé, dans les hautes régions de la politique, ces sentiments d'humanité qu'on y perd trop souvent!

Sous Périclès, la démocratie athénienne avait atteint son plus haut point de développement; mais les anciennes institutions étaient détruites ou ébranlées. Le flot soulevé n'avait plus de digue que le génie du premier citoyen : lui mort, la décadence allait commencer.

(1) Plutarque, *Périclès*.

TROISIÈME PARTIE.

Décadence de la Démocratie athénienne, sous les successeurs de Périclès.

Comment la démocratie athénienne, si grande et si glorieuse sous Périclès, tomba-t-elle, après lui, dans une corruption intérieure qui devait la livrer à ses ennemis du dehors? C'est ce que Thucydide explique avec sa sagacité ordinaire. La puissance de Périclès reposait sur une supériorité réelle; mais ceux qui lui succédèrent, à-peu-près égaux entre eux et voulant tous arriver au premier rang, étaient réduits à flatter le peuple et à lui livrer les affaires (1). Tel était ce Cléon, dont l'opposition turbulente et jalouse avait troublé les dernières années de Périclès; au lieu de diriger le peuple, il se fit son esclave et son bouffon. C'est à lui qu'on attribue d'avoir fait élever le salaire des juges à trois oboles. C'était pour la république une dépense annuelle de cent cinquante talents. Cléon voulait plus encore, si l'on en croit Aristophane : conformément à un ancien oracle, il faisait espérer au peuple qu'un jour, quand les athéniens auraient conquis le Péloponèse, on rendrait la justice en Arcadie pour cinq oboles (2). Les orateurs publics, qui formaient une magistrature annuelle désignée par le sort, recevaient une drachme par jour; les ambassadeurs en recevaient deux ou trois. On distribuait aux indigents un salaire particulier, qui paraît s'être élevé de une à deux oboles. Enfin

(1) Thucydide, III, 65.

(2) Aristophane, *Les Chevaliers*, v. 797.

les spectacles et les fêtes publiques, dont le nombre croissait tous les jours, absorbaient une partie des fonds destinés aux besoins d'Athènes et à la défense de la Grèce.

Pour suffire à toutes ces dépenses, les démagogues n'imaginèrent rien de mieux que d'augmenter la taxe des alliés, qui avait été fixée par Aristide à quatre cent soixante talents. Le trésor public de la Grèce avait été transporté de Délos à Athènes; mais Périclès ne paraît pas avoir apporté de grands changements à la quotité des tributs. Le passage de Téléclide que nous avons cité, ne prouve pas que Périclès ait augmenté ou diminué les tributs, mais seulement que le peuple lui avait donné le pouvoir de le faire. Sous son administration, le chiffre total des contributions helléniques s'élevait à-peu-près à six cents talents (1). C'était cent quarante talents de plus qu'au temps d'Aristide. Ce ne fut que plus tard, un peu avant la paix de Nicias, que les tributs subirent une augmentation considérable : Alcibiade persuada au peuple de les élever à douze cents talents. La répartition fut faite d'une manière très-inégale; car le contingent d'un certain nombre de villes resta fixé au taux qui avait été réglé par Aristide. Plutarque dit qu'après la mort de Périclès, les démagogues élevèrent peu-à-peu les tributs jusqu'à treize cents talents, non pour les besoins de la guerre, mais pour la célébration des jeux, pour les distributions d'argent, et autres dépenses qui ne se rapportaient point aux intérêts généraux de la Grèce (2). Ces nouvelles contributions devinrent si onéreuses, suivant l'orateur Andocide, qu'un grand nombre de grecs appartenant aux villes alliées quittèrent leur patrie pour se réfugier à Thurium.

Le rêve des Athéniens était de vivre sans travail, aux

(1) Thucydide, II, 13.

(2) Plutarque, *Aristide*.

dépens des alliés. C'est ce qu'exprime naïvement un des personnages d'Aristophane : « Mille villes nous paient le tribut. Que l'on enjoigne à chacune d'elles d'entretenir vingt citoyens, vingt mille hommes seront dans les délices. Ils auront en abondance les mets les plus exquis, et tous les biens qui sont dus aux vainqueurs de Marathon (1). » Ainsi, les Athéniens réclamaient non pas le droit au travail, mais le droit de ne rien faire; et les démagogues, qui avaient succédé à Périclès, encourageaient ces folles prétentions dont la comédie a fait justice.

Aristophane, dont les premiers ouvrages ont été représentés au commencement de la guerre du Péloponèse, ne tarit pas sur la bassesse des orateurs populaires. Sans doute il ne faut pas prendre à la lettre toutes les paroles d'Aristophane. Il faisait son métier de poète comique en exagérant le tableau qu'il voulait peindre; il appartenait d'ailleurs au parti aristocratique, et de plus il était poussé contre Cléon par des ressentiments personnels. Après la représentation des *Babyloniens*, l'une de ses premières comédies, Cléon l'avait accusé devant le sénat d'avoir livré le peuple à la risée des étrangers. Mais, tout en faisant une part à l'imagination du poète et aux rancunes du citoyen, nous ne pouvons douter qu'il n'y ait du vrai au fond de ces piquantes épigrammes; et ce qui le prouve, c'est que l'histoire est souvent d'accord avec la comédie. Thucydide attribue à Cléon lui-même des paroles qui confirment le témoignage d'Aristophane : un jour, en parlant au peuple, il soutenait cette thèse qu'en général les hommes les plus ordinaires gouvernent mieux les Etats que les plus habiles (2).

Si l'on récuse l'historien de la guerre du Péloponèse sous

(1) Aristophane, *Guêpes*, p. 707 et suiv.

(2) Thucydide, III, 37.

prétexte qu'il était lui-même du parti aristocratique, nous répondrons que des historiens qui ont écrit plusieurs siècles après les événements, Diodore et Plutarque, n'ont pas porté sur Cléon un jugement plus favorable que Thucydide. Le peuple, dit Plutarque, passait tout à son favori : un jour on attendait Cléon dans l'Assemblée où il devait faire une proposition importante; après s'être fait longtemps attendre, il paraît enfin ; il dit qu'ayant invité quelques amis à sa table, il n'avait pas le temps pour ce jour là de s'occuper d'affaires. Et le peuple, se prenant à rire, remet la discussion à un autre jour (1).

Quand le parti populaire, dirigé par de tels chefs, était prêt à se porter aux derniers excès, le parti aristocratique, si effacé à la fin de la carrière de Périclès, ne pouvait tarder à se réveiller et à redescendre dans l'arène. Le nouveau chef de ce parti, Nicias, n'était pas inconnu du vivant même de Périclès. Ce n'était pas un grand talent, mais un caractère grave et honorable; il avait presque toutes les qualités opposées aux vices de Cléon : droit, circonspect, désintéressé, magnifique dans les fêtes qu'il donnait au peuple, il parvint quelquefois à balancer la popularité des démagogues. Un jour, au théâtre, dans un chœur de tragédie dont il faisait les frais, on vit passer un jeune esclave d'une éclatante beauté, dans le costume de Bacchus. Les Athéniens applaudirent avec transport; alors Nicias se lève et dit qu'il croirait commettre une impiété s'il retenait dans la servitude un esclave que les acclamations populaires avaient comme consacré à un dieu; et sur le champ il mit le jeune homme en liberté (2).

Fidèle à ses devoirs jusqu'au scrupule, Nicias payait bravement de sa personne à la guerre. A Athènes, quand

(1) Plutarque, *Nicias*.
(2) Plutarque. *Nicias*.

il était archonte, il arrivait le premier au conseil, et il en sortait le dernier; mais, quand aucune affaire publique ne l'obligeait de sortir, il se tenait renfermé dans sa maison, et n'ouvrait sa porte qu'à ses amis particuliers. Il ne craignait rien tant que les délateurs, ou ce qu'on appelait à Athènes les *sycophantes*, et il ne paraissait qu'en tremblant devant l'assemblée du peuple. La plus grande partie de son bien consistait en argent comptant; aussi, dit Plutarque, quand il paraissait en public, il était toujours escorté par une foule de demandeurs, et il donnait indistinctement aux bons et aux méchants. Les poètes comiques, tout en rendant justice à son honnêteté, se moquaient de sa faiblesse. Eupolis, dans une pièce intitulée *Maricas*, dont il ne reste que des fragments, avait introduit un sycophante qui s'entretenait ainsi avec un homme simple et crédule : « Dis-moi, bonhomme, quand as-tu vu Nicias? — Je ne l'ai jamais vu qu'avant-hier; je le rencontrai un moment sur la place. — Entendez-vous, reprend le calomniateur? cet homme confesse qu'il a vu Nicias. Pourquoi l'aurait-il vu, si ce n'est pour avoir de lui de l'argent et pour lui vendre son suffrage? Camarades, vous en êtes témoins : nous avons pris Nicias en flagrant délit (1). » Un des personnages des *Chevaliers* dit d'un ton menaçant : « Je prendrai à la gorge les délateurs et j'épouvanterai Nicias. » Le poète Phrynicus, voulant faire l'éloge d'un certain citoyen, dit qu'il passait pour très-honnête homme, mais qu'il ne marchait pas dans les rues le cœur transi comme Nicias.

La timidité de Nicias était aussi funeste à la république que la turbulence de Cléon. Au-dehors, Athènes voyait triompher ses ennemis; ses alliés mêmes commençaient à lui échapper. Lesbos donna le signal de la défection ; mais

(1) Eupolis, cité par Plutarque, *Nicias*.

la capitale de l'île, Mitylène, fut reprise, et le sort de la ville rebelle fut agité dans l'*agora*. La majorité, poussée par Cléon, fut impitoyable. La peine de mort fut prononcée contre les Mityléniens parvenus à l'âge d'homme. Les femmes et les enfants devaient être réduits en esclavage. Le lendemain une nouvelle assemblée cassa ce fatal décret : on fit grâce à la population de Mitylène ; mais ceux qui avaient été envoyés à Athènes comme les principaux auteurs du mouvement, furent mis à mort. Ils étaient un peu plus de mille : Cléon trouva que c'était trop peu de sang. On abattit les murailles de Mitylène, on saisit ses vaisseaux ; et dans la suite, au lieu d'imposer un tribut aux habitants de Lesbos, on divisa leurs terres en trois mille lots. Il n'y eut d'exception que pour la ville de Méthymne, qui était restée fidèle. Trois cents de ces lots furent consacrés aux dieux ; les autres furent partagés par le sort entre des citoyens d'Athènes qui vinrent en prendre possession : Les Lesbiens les prirent en ferme, moyennant deux mines par lot. Les Athéniens soumirent aussi les villes que les Mityléniens possédaient sur la côte d'Asie (1). Le parti démocratique voulait contenir les alliés par la terreur.

La popularité de Cléon fut portée au comble, lorsqu'il eut amené prisonniers à Athènes les Spartiates, qui, après la bataille de Pylos, avaient été bloqués dans l'île de Sphactérie. Le peuple attribuait à son favori toute la gloire de l'expédition, quoique l'habileté de Démosthène eût grandement contribué au succès. Aristophane fit représenter sa comédie des *Chevaliers* aux fêtes de Bacchus, environ sept mois après la prise de Sphactérie. Dans cette comédie, Démosthène et Nicias, dont l'auteur a fait deux esclaves du peuple, se plaignent d'un de

(1) Thucydide, III, 3 et suiv.

leurs camarades (c'est Cléon qu'ils veulent désigner) *qui*, à force de bassesses, s'est emparé de la faveur du maître : « Ce misérable, dit Démosthène, connaissant l'humeur du bonhomme, se mit à faire le chien couchant, à flatter son maître, à le choyer, à le caresser, à l'enlacer dans ses réseaux de cuir, en lui disant : O peuple, c'est assez d'avoir jugé une affaire ; vas au bain ; prends un morceau ; bois, mange ; reçois les trois oboles. Veux-tu que je te serve à souper ? puis il s'empare de ce que nous avons apporté, et il l'offre généreusement à son maître. Dernièrement j'avais préparé à Pylos un gâteau lacédémonien ; il vint à bout, par ses ruses et par ses détours, de me l'escamoter et de l'offrir à ma place (1). »

Mais la comédie avait beau dire : le peuple n'écoutait que ses flatteurs de l'*agora*. Il croyait aux talents militaires de Cléon, comme à son génie politique. Aucun comédien n'avait voulu se charger du rôle de Cléon, et ce fut Aristophane lui-même qui représenta ce personnage. Il n'avait même pu trouver un ouvrier qui consentît à lui faire un masque ressemblant au visage du démagogue.

Chez les Lacédémoniens, dit Platon, c'était une maxime inviolable qu'il ne fallait point toucher aux lois établies (2). A Athènes, au contraire, on se faisait un jeu de tout remettre en question, et de modifier sans cesse la constitution de l'Etat. Agir ainsi, c'était préparer de loin la ruine de la république ; car, selon la remarque de Thucydide, un Etat se soutient mieux avec des lois imparfaites mais consacrées par le temps, qu'avec de bonnes lois qui ne durent point. L'historien appelle spirituellement les Athéniens *des spectateurs de discours et des auditeurs d'actions ;* c'est-à-dire qu'ils vont à l'*agora* comme

(1) Aristophane, *Chevaliers*, v. 46 et suiv.
(2) Platon, *Hippias*.

au théâtre, pour assister à un spectacle, qu'ils n'en croient que les belles paroles de leurs orateurs, et qu'ils ne tiennent aucun compte des réalités qui les entourent (1).

Au milieu de cette mobilité perpétuelle qui ne fondait rien ou qui ne fondait que pour détruire, les mœurs anciennes s'étaient gravement altérées. Les grossièretés dont fourmille Aristophane montrent à quel point s'était émoussé le sentiment de la pudeur publique. Les institutions religieuses, extérieurement respectées, étaient frappées d'impuissance. Ce n'étaient plus que des formes traditionnelles, dont le sens était perdu, et qui n'imposaient aux passions individuelles ni retenue, ni sacrifice. Certains personnages d'Aristophane nient les dieux ou les insultent. Dans les *Chevaliers*, un des esclaves du peuple dit à son compagnon : « Ce que nous aurions de mieux à faire dans les circonstances actuelles, ce serait de nous prosterner devant les statues des dieux. — Des statues ! quelles statues ? Est-ce que tu crois vraiment qu'il y a des dieux ? — Sans doute. — Sur quelles preuves ? — Parce qu'ils me persécutent (2).

Depuis qu'Athènes s'était enrichie par ses armes et par son commerce, la plupart des citoyens étaient devenus avares envers leurs dieux. Quand il faudrait sacrifier, dit un poète, vous êtes occupés à donner la question ou à rendre la justice (3). A la fin du Plutus, le prêtre de Jupiter Sauveur se plaint de mourir de faim « bons dieux ! lui dit Chrémyle, quelle peut en être la cause ? — Personne ne veut plus sacrifier. — Et pourquoi ? — parce que tout le monde est riche. Du temps qu'ils étaient pau-

(1) Thucydide, III, 38.

(2) Aristophane, *Les Chevaliers*, v. 30 et suiv.

(3) Aristophane, *Les Nuées*, v. 620.

vres, si un marchand avait échappé au péril de la mer, si un accusé était absous, il immolait des victimes. On faisait de pompeux sacrifices, dont le prêtre avait sa part. Mais aujourd'hui personne ne sacrifie; personne ne vient dans le temple, si ce n'est pour le souiller (1). »

Les chefs du parti aristocratique conservaient plus fidèlement la tradition des pratiques religieuses. Nicias, par exemple, avait fait hommage aux dieux d'une partie de sa fortune. Plutarque parle d'une statue de Pallas qu'il avait dédiée dans la citadelle, et d'une chapelle qu'il avait consacrée dans le temple de Bacchus. On avait gardé le souvenir de sa magnificence dans une *théorie* qu'il avait conduite à Délos. Après le sacrifice, les jeux et les festins, il consacra au dieu un palmier de bronze, et il acheta pour dix mille drachmes de terre qu'il donna au temple (2). Quoiqu'il entre toujours un peu de vanité et d'ostentation dans de tels actes, il n'y a point lieu de suspecter la sincérité de Nicias : il était réellement attaché à la religion de son pays. Mais il faut convenir, avec Thucydide, que sa piété était peu éclairée et allait jusqu'à la superstition, comme il le prouva plus tard pendant l'expédition de Sicile : effrayé par une éclipse de lune, il arrêta la retraite des Athéniens pendant *trois fois neuf jours*, selon le conseil des devins, et par là il perdit l'armée (3). On lisait dans les dialogues de Pasiphon, cités par Plutarque, que Nicias sacrifiait tous les jours, et qu'il avait dans sa maison un devin à ses gages : il le consultait sur les affaires publiques, et plus souvent encore sur ses propres affaires, principalement sur ces belles mines d'argent qu'il possédait dans le bourg de Laurium; il en tirait un grand pro-

(1) Aristophane, *Plutus*, v. 1182 et suiv.

(2) Plutarque, *Nicias*.

(3) Thucydide, VII, 50.

fit, non sans risquer la vie des nombreux esclaves qu'il employait à les exploiter (1).

Entre l'indifférence ou l'incrédulité du plus grand nombre et la piété superstitieuse de quelques-uns, qui pouvait ramener les âmes au véritable sentiment religieux ? Ce n'était pas le culte officiel, qui ne s'adressait qu'aux sens. Les mystères mêmes n'enseignaient aux initiés qu'à mépriser en secret la religion qu'ils honoraient en public. Il y avait à Athènes quelques hommes à la parole facile, à l'esprit subtil et hardi, qui prétendaient révéler l'origine, le développement et la dissolution de toute chose, la nature des éléments, les causes des phénomènes, l'essence de l'âme humaine et sa destinée. Le fils de Sophronisque, qui avait quitté l'art paternel pour se livrer à la philosophie, se laissa d'abord prendre, comme les autres, à ces belles promesses. Socrate avoue, dans le Phédon, que dans sa jeunesse il s'était livré, avec une véritable passion, à ces spéculations physiques et cosmogoniques que les sophistes avaient mises à la mode. Mais il ne tarda point à reconnaître tout ce qu'il y avait de ténèbres et de mensonges dans cette prétendue science universelle (2). Il laissa de côté la recherche des phénomènes extérieurs, et, marchant dans les voies ouvertes par Anaxagore, il étudia l'intelligence ; il apprit à se connaître lui-même ; il s'éleva jusqu'à l'idée de la Providence, et, après avoir commencé par écouter les sophistes, il s'en sépara en donnant à son enseignement une forme plus modeste et plus pratique.

Socrate enseignait par son exemple, aussi bien que par sa parole, tous les devoirs de la vie publique et de la vie privée. Il ne craignait pas de blâmer ouvertement les

(1) Plutarque, *Nicias*.

(2) Platon, *Phédon*.

vices du gouvernement athénien, tel que l'usage de tirer les magistrats au sort : « N'est-ce pas folie, disait-il, qu'une fève désigne les chefs de la république, tandis que l'on ne tire au sort ni un pilote, ni un architecte, ni un joueur de flûte, ni tant d'autres dont les fautes sont bien moins dangereuses que celles des magistrats (1). » Dans la guerre, qui est une école de philosophie pratique, Socrate s'était montré, plus que tous les autres, brave, dévoué, endurci aux fatigues et aux privations. Il s'était surtout signalé dans l'expédition contre Potidée : c'est un hommage que lui rend Alcibiade dans le banquet de Platon. Quelques années plus tard, Socrate reparut glorieusement à la bataille de Delium, où il sauva les jours de Xénophon. Le général athénien Lachès avoua depuis qu'il aurait pu compter sur la victoire, si tout le monde s'était comporté comme Socrate (2).

Malgré tant de courage et de patriotisme, malgré la supériorité d'intelligence qui éclatait à chaque instant dans ses entretiens familiers, Socrate n'était pas populaire à Athènes. Le peuple lui reprochait de ne paraître presque jamais dans l'Assemblée, de ne prendre part à aucune intrigue, et d'attaquer ouvertement certains défauts de la démocratie athénienne. Quant au parti aristocratique, il accusait le philosophe d'attaquer le culte public, dont l'existence était liée à celle de l'Etat. Aristophane, qui appartenait à ce dernier parti, et qui défendait à sa manière les anciennes lois et les anciennes traditions, fit représenter sa comédie des *Nuées* la première année de la 89e olympiade (l'an 424 avant J.-C.). C'était l'année même de la bataille de Délium. Le poète confond Socrate avec ces sophistes qui réduisaient la religion à la physique; il

(1) Xénophon, *Entretiens de Socrate*, 1, 2.

(2) Platon, *Banquet*.

l'accuse de ne reconnaître d'autres dieux que le chaos, les nuées et la langue. « Ces divinités nouvelles, fait-on dire à Socrate, couvrent de leur toute-puissante protection ceux qui se livrent à leurs ministres, c'est-à-dire aux philosophes. Elles donnent à l'homme l'audace et la ruse, l'esprit et l'éloquence, en un mot tout ce qui peut conduire à la puissance et au bien-être. Il n'y a plus désormais ni devoir, ni droit sur la terre : tout appartient au plus habile et au plus fort (1). »

Ce n'était point là la morale de Socrate; c'était celle qu'il combattait de toutes ses forces, et qu'osaient professer publiquement le plus grand nombre des Athéniens. Au commencement de la guerre, quand les Corinthiens leur reprochaient leur égoïsme et leur ambition, les orateurs d'Athènes avaient répondu : « Nous n'avons rien fait qui doive étonner, rien qui soit contraire à la nature humaine, en acceptant l'empire qui se présentait à nous.... Nous n'avons fait qu'obéir à la loi éternelle qui veut que le plus faible obéisse au plus fort (2). »

Ce principe, qu'il n'y a de droit que la force, est encore plus nettement posé dans la conférence que les députés d'Athènes eurent, en 417, avec les magistrats de Mélos, pour détacher cette île de l'alliance lacédémonienne : « Partons, disaient les Athéniens, d'un principe dont nous soyons bien convaincus les uns et les autres : c'est qu'il y a lieu de consulter la justice quand les forces sont égales, mais que ceux qui sont supérieurs en force font tout ce qui est en leur pouvoir : c'est aux faibles à céder. » Les Méliens répondent que, quelle que soit la supériorité des forces athéniennes, ils ne désespèrent pas de l'avenir : ils ont la ferme confiance que, s'ils résistent justement à des

(1) Aristophane, *Nuées*, v. 423 et suiv.

(2) Thucydide, I, 76.

hommes injustes, la divinité ne les abandonnera pas. La réplique des Athéniens est curieuse : « Nous ne craignons pas que les dieux se déclarent contre nous ; car il en est de la nature des dieux, tels que nous les peint la tradition, comme de la nature des hommes : ils commandent partout où ils en ont la force. Ce n'est pas nous qui avons inventé cette loi ; ce n'est pas nous qui l'avons appliquée les premiers ; nous en profitons à notre tour, et nous la transmettrons à ceux qui viendront après nous. » Les faits suivirent la parole. Des forces considérables occupaient le territoire des Méliens ; la ville fut assiégée avec vigueur, et, après une héroïque défense, les malheureux habitants furent réduits à se rendre à discrétion. Les Athéniens donnèrent la mort à tous les Méliens qui étaient en âge de porter les armes, et ils réduisirent en esclavage les femmes et les enfants. Ils prirent ensuite possession de la ville, et y envoyèrent une colonie de cinq cents citoyens (1).

Depuis la mort de Cléon, Athènes avait conclu la paix avec les Péloponésiens, et le parti aristocratique commençait à se relever dans l'*agora*. Le peuple avait été réduit à prendre pour chef un des hommes les plus décriés d'Athènes, Hyperbolus, qu'Aristophane avait déjà attaqué dans les *Chevaliers*, et contre lequel Eupolis composa une comédie intitulée *Maricas*. Mais Alcibiade commençait à paraître ; neveu de Périclès, sa place était marquée à la tête du parti démocratique. Démosthène dit qu'Alcibiade était le plus éloquent des orateurs de son temps. Selon Théophraste, c'était l'homme du monde qui avait le plus de ressources dans l'esprit ; mais il avait de la peine à trouver le mot propre ; il hésitait souvent, et s'arrêtait au milieu de son discours ; ou bien il répétait les derniers mots, cherchant laborieusement la fin de

(1) Thucydide, v. 89 et suiv.

sa phrase. Malgré sa jeunesse, il devint bientôt tout-puissant. Il n'y avait que deux orateurs qui fussent capables de balancer son crédit : Nicias, qui avait repris quelque autorité depuis la mort de Cléon, et un certain Phœax, qui commençait, comme Alcibiade, à entrer dans les affaires. Ce dernier était issu de parents très-nobles, et appartenait sans doute au parti aristocratique. Il était plus propre à persuader dans une conversation particulière qu'à soutenir de grands combats dans les assemblées publiques : c'était, dit Eupolis, un conteur agréable, mais non pas un orateur (1).

Hyperbolus régnait sur la partie infime du peuple, et ne se servait de son crédit que pour humilier les meilleurs citoyens. A son instigation, l'Assemblée allait décerner le ban de l'ostracisme contre l'un des trois hommes les plus influents, Phœax, Nicias ou Alcibiade. Celui-ci réunit les factions les plus opposées, et, par cette habile coalition, fit tomber l'arrêt sur Hyperbolus. Pour un pareil homme, c'était un honneur d'être ainsi banni. Platon, le poète comique, dit en rappelant l'exil d'Hyperbolus : « Il méritait sans doute d'être chassé d'Athènes à cause de ses mœurs et de ses actions infâmes; mais sa personne est trop vile, ses flétrissures sont trop marquées pour un si noble châtiment, et ce n'est pas pour de telles gens qu'on a inventé l'ostracisme (2). » Aussi, à dater de cette époque, l'ostracisme fut regardé comme souillé, et tomba en désuétude.

Mais, à défaut de l'ostracisme, n'avait-on pas les tribunaux ordinaires pour condamner les citoyens qui déplaisaient? « O Athéniens, dit Aristophane, tout est pour vous tyrannie et conspiration. Pendant cinquante ans,

(1) Eupolis, cité par Plutarque, *Alcibiade.*

(2) Platon le poète comique, cité par Plutarque, *Alcibiade.*

ce mot de tyrannie n'avait pas frappé mes oreilles : aujourd'hui il est plus commun que le poisson salé; il retentit dans tous les coins du marché. Que l'un achète des orphes et dédaigne les membrades, le marchand de membrades crie aussitôt : la table de cet homme-là sent furieusement la tyrannie. Qu'un autre demande du poireau pour assaisonner des anchois, la marchande le regarde de travers et lui dit : tu demandes du poireau, est-ce que tu vises à la tyrannie (1)? » Théophraste dit que si l'on se trouvait dans l'Assemblée à côté d'un homme sale et mal vêtu, il fallait prendre garde de paraître mécontent ; car on courait risque d'être aussitôt dénoncé comme partisan de l'oligarchie.

C'était une obligation pour chaque citoyen de poursuivre devant les tribunaux quiconque lui paraissait avoir commis quelque crime contre l'Etat. On comprend à quelles vexations et à quels excès une telle obligation pouvait conduire. Il y avait à Athènes une classe d'hommes que l'on désignait sous le nom de *sycophantes*, et qui, sous prétexte d'obéir à la loi, tourmentaient les citoyens par de perpétuelles accusations. C'était une profession et une industrie fort lucrative. Dans le *Plutus*, on demande à un des personnages quel est son état : Es-tu laboureur? — Pas si fou. — Es-tu marchand? — J'en prends la qualité quand cela peut être bon. — Eh bien as-tu appris quelque métier? — Non certes. — De quoi vis-tu donc, si tu ne fais rien? — Je surveille les affaires publiques et les affaires privées (2).

Le peuple encourageait ces accusations, parce qu'en sa qualité de juge et de juge rétribué, il avait intérêt à ce qu'il y eût un grand nombre de procès. De là une maladie

(1) Aristophane, *Guêpes*, v. 488 et suiv.

(2) Aristophane, *Plutus*, v. 904 et suiv.

très-commune à Athènes, la manie de juger, qui a inspiré à Aristophane sa comédie des *Guêpes*, représentée en 423. La guerre du Péloponèse semblait avoir donné un nouvel aliment à cette fièvre de procès. La plupart des Athéniens ne voyaient que les profits attachés au métier de juges, et non la haute mission que la loi leur avait donnée. « Qu'un juge est heureux, dit Philocléon ! quelle vie est plus fortunée que la sienne ! à peine je sors du lit, des hommes hauts de quatre coudées m'escortent au tribunal. Dès que je parais, je me sens doucement pressé par une main qui a dérobé les deniers de l'Etat. Le coupable tombe à mes pieds, en disant d'une voix lamentable : Aie pitié de moi, ô mon père, par les larcins que tu as pu faire toi-même dans l'exercice des charges publiques ou dans l'approvisionnement des troupes..... Ensuite je prends place au tribunal, chargé de supplications destinées à fléchir ma sévérité, je ne fais rien de ce que j'ai promis. De tous côtés les plaintes des accusés se font entendre. Quelles caresses ne fait-on pas alors au juge ! les uns déplorent leur misère, et ajoutent des maux supposés à leurs maux réels ; les autres disent quelque bon mot, pour me faire rire et désarmer ma rigueur. Si rien de tout cela ne me touche, ils amènent leurs enfants par la main, filles et garçons : j'écoute, ils s'inclinent, et se mettent tous à bêler ensemble. Le père tremblant me supplie comme un dieu de l'absoudre, par pitié pour eux (1). »

Si l'on en croit Aristophane, les juges allaient quelquefois jusqu'à casser arbitrairement des testaments rédigés en bonne forme. « Si un père en mourant désigne l'époux qu'il destine à sa fille, son unique héritière, nous laissons là le pauvre testament et la coquille qui recouvre le ca-

(1) Aristophane, *Guêpes*, v. 550 et suiv.

chet, et nous donnons la fille à celui dont les prières ont su nous attendrir. Et tout cela, sans avoir de compte à rendre : privilége qui n'appartient qu'à nous (1). »

Combien de procès jugés par la passion ! ce n'est pas seulement la comédie qui nous l'apprend, ce sont les orateurs et les historiens. Antiphon rappelle un procès qui avait été fait aux *Hellénotames* ou magistrats chargés de recueillir les tributs helléniques. On les accusait de malversation ; le peuple s'empressa de les condamner à mort. Ils furent tous exécutés, excepté un seul nommé Sosie, qui n'avait été condamné qu'après les autres. Déjà il était livré aux onze, et sa sentence allait être exécutée, lorsque l'on découvrit comment les deniers avaient été détournés. Le peuple revisa l'affaire ; Sosie fut renvoyé *absous*, *mais* ses collègues étaient morts (2).

Malgré leur serment d'entendre impartialement les deux partis, les juges entravaient quelquefois la liberté de la défense. Isocrate, indigné de la légèreté avec laquelle se décidaient les affaires les plus importantes, alla jusqu'à dire aux Athéniens : « C'est le hasard plus que la justice qui dicte vos arrêts (3). » Souvent c'était la cupidité qui faisait condamner les riches. Les démagogues déclaraient publiquement que si l'on ne condamnait pas tel ou tel citoyen, il ne serait pas possible de suffire aux salaires du peuple (4). On faisait un partage extraordinaire du profit des confiscations.

Isocrate a justement flétri les honteuses spéculations auxquelles donnaient lieu les procès. Un sycophante de

---

(1) Aristophane, *Guêpes*, v. 583 et suiv.

(2) Antiphon, *Discours sur le meurtre d'Héroïde.*

(3) Τὐχῃ μᾶλλον ἢ τῷ δικαίῳ κρίνεται τὰ παρ' ὑμῖν. (Isocrate, *Discours contre Callimaque*).

(4) Lysias, *Discours contre Epicrate.*

profession, Callimaque accuse Patrocl̀ès, et se désiste de l'accusation moyennant dix mines. Puis il attaque un autre citoyen, nommé Lysimaque, auquel il arrache de la même manière une somme de deux cents drachmes. Enfin il en accuse un troisième, qui consent aussi à transiger et qui paie ses deux cents drachmes. Après avoir reçu la somme, Callimaque le cite encore, et pour la même cause (1); mais cette fois l'affaire est portée devant les juges : c'est Isocrate qui plaide et qui foudroie l'accusateur.

Entre l'audace des sycophantes et la partialité des tribunaux, le citoyen qui possédait quelque fortune était sans cesse sur le qui-vive. « On m'intente tous les jours des procès, disait Criton à Socrate; ce n'est pas que personne ait à se plaindre de moi; mais on sait que j'aime mieux donner de l'argent que d'avoir des affaires. — Dites-moi, Criton, lui répondit Socrate, vous nourrissez des chiens pour qu'ils éloignent les loups de vos troupeaux? — Sans doute, et je me trouve fort bien de cette dépense. — Pourquoi donc ne nourririez-vous pas un homme qui eût le pouvoir et la volonté de donner la chasse à ceux qui cherchent à vous faire du tort (2)? » Criton suivit le conseil; il s'attacha un citoyen pauvre, habile à parler et versé dans les affaires, qui devint le défenseur de sa personne et de sa fortune. La précaution était bonne; car, selon l'expression d'Ammonius, vivre tranquille à Athènes, c'était une entreprise laborieuse (3).

La juridiction athénienne s'étendait sur tous les alliés. Ceux qui avaient des procès étaient obligés de venir à Athènes, de faire la cour au peuple, leur souverain juge,

(1) Isocrate, *Discours contre Callimaque.*

(2) Xénophon, *Entretiens de Socrate*, II, 9.

(3) Ammonius, *Vie d'Aristote.*

de se présenter en suppliants devant les tribunaux, et de prendre la main du premier venu. C'était pour le peuple athénien une source d'avantages que Xénophon nous fait connaître : « D'abord il pouvait faire valoir, pendant toute l'année, les sommes déposées par les deux parties; ensuite, sans quitter ses foyers, sans faire sortir du Pirée un seul vaisseau, il gouvernait les villes confédérées ; il soutenait ses partisans, et, dans les tribunaux, il écrasait ses ennemis (1). »

Ce n'était pas Alcibiade qui pouvait corriger ces abus, et faire refleurir la justice dans Athènes. Bien supérieur à à Cléon par l'intelligence, il ne le surpassait pas en probité politique. S'il s'était uni un instant au parti aristocratique, c'était pour se débarrasser d'Hyberbolus ; mais au fond il était jaloux de Nicias, et il ne cherchait qu'à l'abaisser dans l'esprit de ses concitoyens, comme dans celui des étrangers. Toute supériorité lui portait ombrage, même dans son propre parti. Toute gloire acquise par un autre lui semblait un vol qu'on lui faisait. Il était à lui-même son but, son idole, et, comme il aurait sacrifié la Grèce à Athènes, il aurait immolé Athènes elle-même à son propre intérêt.

L'ambition d'Alcibiade persuada aux Athéniens d'aller chercher fortune en Sicile. Sous prétexte de porter secours aux villes ioniennes contre les Doriens de Syracuse, on voulait tenter la conquête de l'île. Les aventures plaisent au parti démocratique, parce qu'elles donnent au plus grand nombre l'espoir d'une condition meilleure ; mais ceux dont la fortune est faite et qui n'aspirent qu'à la conserver, sont plus difficiles à entraîner; ils calculent mieux les chances et les périls d'une entreprise. Nicias mit tout en œuvre pour détourner le peuple de cette

(1) Xénophon, *Politique athénienne.*

expédition. Ce fut aussi l'honneur de Socrate de désapprouver cette folle conquête; mais la parole d'Acibiade gagna la majorité, La guerre fut résolue, et Nicias fut chargé, avec Alcibiade et Lamachus, de diriger l'expédition qu'il avait voulu empêcher.

Chaque gouvernement a son caractère et ses allures qui lui sont propres. Dans les pays où une certaine part d'influence est réservée à l'aristocratie, les délibérations marchent avec lenteur et avec maturité. A la fin du XVe siècle, Comines voulant faire l'éloge du gouvernement d'Angleterre, où le roi ne pouvait rien faire sans consulter le parlement, disait : *les choses y sont longues.* Il en était de même à Rome, dans le sénat et dans les comices. Mais à Athènes on se piquait d'aller vite en besogne. Le décret sur la guerre de Sicile avait été emporté d'assaut. Cinq jours après, une autre assemblée fut convoquée pour discuter les moyens les plus prompts d'équiper la flotte et l'armée. Nicias essaya de faire révoquer le décret. Le peuple persista dans sa résolution, et donna aux trois généraux des pleins pouvoirs pour le nombre des troupes et la conduite de l'expédition (1).

Tout était prêt pour le départ; déjà même la galère de Lamachus était en mer, lorsqu'un matin on apprit avec effroi que pendant la nuit précédente la plupart des *hermès* avaient été mutilés. Les hermès étaient des monuments carrés par la base, dont la partie supérieure représentait le buste de Mercure. Il y en avait un grand nombre dans la ville : les uns étaient placés dans le vestibule des maisons particulières ; les autres étaient à la porte des temples, dans les carrefours ou sur les places publiques. Ces emblèmes sacrés, sans cesse présents aux yeux des citoyens, étaient les témoins habituels de leurs

(1) Thucydide, VI, 8 et suiv.

travaux et de leurs plaisirs ; et, quoique la foi religieuse fût bien affaiblie à cette époque, ils semblaient à tous comme les protecteurs du foyer et les gardiens de la cité. Aussi l'émotion fut-elle générale quand on apprit la mutilation des hermès. Cet événement paraissait d'autant plus sinistre, qu'il coïncidait avec les fêtes d'Adonis. L'effroi gagna, dit Plutarque, même ceux qui d'ordinaire se moquaient de ces sortes de présages (1).

Mais quels étaient les auteurs d'un tel attentat? Quelques-uns attribuaient le crime aux Corinthiens : ils avaient voulu, disait-on, en épouvantant la ville d'Athènes, faire ajourner ou même abandonner l'expédition contre Syracuse, leur ancienne colonie. D'autres prétendaient qu'il n'y avait pas lieu de s'effrayer : que c'était l'œuvre de quelques jeunes gens pris de vin, qui n'avaient songé qu'à se divertir, sans se rendre compte de leur action. Mais le peuple ferma l'oreille à ces discours, et crut voir dans la mutilation des hermès non-seulement un très-mauvais présage, mais une conjuration audacieuse contre la religion et contre l'Etat.

Le sénat et le peuple commencèrent une enquête, qui dura plusieurs jours. L'orateur Androclès produisit des témoins ; des esclaves et des étrangers domiciliés déposèrent qu'on avait mutilé quelques jours auparavant d'autres statues que celles de Mercure, et que dans certaines maisons on avait célébré par dérision les saints mystères. C'était surtout Alcibiade et ses amis qu'on accusait de ce sacrilége. Un certain Théodore avait rempli les fonctions de héraut ; Polytion portait la torche ; Alcibiade faisait le grand-prêtre ; tous ses amis assistaient à cette profanation en qualité d'initiés ou de *mystes*, comme on les appelait. Andocide, qui fut lui-même compromis

(1) Plutarque, *Alcibiade*.

dans cette affaire, mais qui d'accusé devint accusateur, dit qu'un esclave d'Alcibiade, nommé Andromachos, déposa en ces termes : « Les mystères ont été célébrés chez Polytion. Alcibiade, Niciade et Mélitos remplissaient les fonctions sacrées; d'autres assistaient à la cérémonie; il y avait aussi des esclaves : je m'y trouvais avec mon frère Hicesios, le joueur de flûte, et un serviteur de Mélitos (1). » Les ennemis d'Alcibiade allaient partout répétant ces accusations; ils faisaient entendre que le profanateur des mystères était aussi le principal auteur de la mutilation des hermès; ils ajoutaient qu'il avait voulu renverser du même coup la religion de l'Etat et le gouvernement populaire, pour se frayer un chemin à la tyrannie (2).

Alcibiade parut d'abord un peu troublé de ces accusations; mais quand il se fut aperçu que tous ceux qui devaient l'accompagner en Sicile, matelots et soldats, étaient parfaitement disposés en sa faveur, il reprit courage, et vint au jour marqué se défendre devant le peuple. Son audace fit reculer ses ennemis. On choisit parmi les orateurs ceux qui, tout en détestant Alcibiade, pouvaient passer pour ne pas lui être opposés. Ils déclarèrent que ce n'était pas le moment de donner suite à l'accusation : « Quand l'armée frémissait d'impatience de mettre à la voile et d'aller combattre, n'était-il pas étrange de retenir le général pour lui faire son procès? Qu'il parte, ajoutaient-ils; quand la guerre sera finie, il viendra devant vous répondre à ses accusateurs. » Alcibiade, démêlant le venin caché sous ces paroles, voulait absolument être jugé. Il se plaignait d'être condamné à partir sous le poids d'une telle accusation. S'il était coupable,

(1) Andocide, *Discours sur les Mystères*, 11-13.
(2) Thucydide, VI, 28.

il fallait le faire mourir ; s'il ne l'était point, il fallait proclamer son innocence et confondre ses ennemis. Mais il eut beau dire : le peuple décréta que l'affaire était ajournée (1).

Pendant que la flotte se dirigeait vers la Sicile, et qu'Alcibiade commençait heureusement l'expédition par la prise de Catane, ses ennemis à Athènes profitaient de l'avantage que leur laissait son absence. L'enquête continuait ; tous les jours, on recueillait de nouveaux témoignages, on écoutait de nouvelles délations. Thucydide a négligé de nommer les dénonciateurs ; mais Andocide nous en a fait connaître plusieurs, entre autres Teucer et Diocleïdès. Ce Teucer était un étranger qui avait transféré son *domicile* d'Athènes à Mégare, et qui, de cette *ville*, écrivit au sénat que si on lui donnait un sauf-conduit, il dirait tout ce qu'il savait sur la profanation des mystères et la mutilation des hermès. Diocleïdès prétendait avoir reconnu, à la clarté d'une lune brillante, ceux qui avaient outragé les statues (2). Or, il était prouvé que pendant la nuit de l'attentat la lune n'était point visible (3).

Les noms de Teucer et de Diocleïdès se retrouvent aussi dans un fragment du poète comique Phrynicus. L'auteur s'adressant à une statue de Mercure : « Mon cher *Mercure*, dit-il, prends bien garde de te casser le nez en tombant, de peur que tu ne fournisses à un second Diocleïdès une nouvelle occasion de calomnier les gens. Mercure répond : « Je m'en garderai bien ; car je ne veux pas qu'on paie le prix de la délation à Teucer, à ce misérable étranger, fourbe et scélérat maudit (4). »

---

(1) Plutarque, *Alcibiade.*

(2) Andocide, *Discours sur les Mystères.*

(3) Plutarque, *Alcibiade.*

(4) Phrynicus, cité par Plutarque, *Alcibiade.*

Mais le peuple n'en croyait pas moins les délateurs. Tous ceux qu'on dénonçait étaient mis en prison, sans qu'on daignât seulement les entendre. On abrogea le décret porté sous l'archonte Scamandrios, qui défendait d'appliquer un citoyen à la torture (1). Plusieurs furent condamnés à mort; quelques-uns n'échappèrent au supplice qu'en prenant la fuite. Andocide sauva sa vie et celle de ses parents en dénonçant quelques-uns de ceux qui avaient mutilé les hermès. Cet orateur dit, dans son discours sur les mystères, que Diocleïdès, convaincu d'imposture, fut lui-même livré aux juges qui le condamnèrent à la mort.

Cependant les ennemis d'Alcibiade étaient bien fâchés de l'avoir laissé échapper. Ils le poursuivirent dans ses parents, dans ses amis; et bientôt, quand ils eurent recueilli contre lui de nouvelles preuves, ils recommencèrent le procès naguère interrompu. L'accusateur était un des citoyens les plus considérables, Thessalus, fils de Cimon. Plutarque nous a conservé la formule de l'accusation : « Thessalus, fils de Cimon, du bourg de Laciade, accuse Alcibiade, fils de Clinias, du bourg de Scambonide, d'avoir commis un sacrilége envers les déesses Cérès et Proserpine, en contrefaisant et en divulguant les saints mystères dans sa propre maison; d'avoir ainsi violé les lois et les coutumes établies par les Eumolpides, par les hérauts et par les prêtres d'Eleusis (2). »

La galère *Salaminienne* fut envoyée en Sicile, pour mander Alcibiade et ceux de ses compagnons qui étaient accusés avec lui. L'ordre était, non de l'arrêter, mais de lui signifier qu'il eût à suivre cette galère pour venir se justifier. On le ménageait ainsi dans la crainte d'exciter un soulèvement dans son armée. Alcibiade s'embarqua

(1) Andocide, *Discours sur les Mystères.*

(2) Plutarque, *Alcibiade.*

sur son vaisseau, avec les autres prévenus, et partit de Sicile à la suite de la *Salaminienne*, comme pour se rendre à Athènes; mais arrivé à Thurium, il débarqua et chercha un asile où il pût échapper à toutes les poursuites(1). Quelqu'un l'ayant reconnu lui dit: « Alcibiade, vous ne vous fiez donc pas à votre patrie? — Il y va de ma vie, répondit-il, je ne me fierais pas à ma mère, de peur que par mégarde elle ne prît la fève noire pour la blanche (2).

Les marins qui montaient la *Salaminienne* cherchèrent quelque temps Alcibiade et ses compagnons, et, ne les ayant pas trouvés, ils revinrent à Athènes. Le procès fut poursuivi devant le peuple. Le résultat n'en pouvait être douteux: Alcibiade fut condamné à mort par contumace, ainsi que tous ceux qui l'accompagnaient. Tous ses biens furent confisqués; il fut enjoint à tous les prêtres et à toutes les prêtresses de le maudire.

Cette grande affaire, qui avait tant remué les esprits dans Athènes, n'a jamais été complétement éclaircie. On n'a jamais su bien nettement ni quels étaient les crimes commis, ni quels étaient les coupables, ni surtout quel but ils se proposaient; mais ce qui n'est point douteux, c'est qu'il y avait alors un assez grand nombre d'Athéniens non pas seulement indifférents, mais hostiles à la religion de l'Etat. Ces hommes étaient en général les plus jeunes, les plus ardents du parti démocratique, et Alcibiade était d'accord avec eux. Ils voulaient réformer le culte établi, non par la science ou par la méditation philosophique, à la manière de Socrate, mais par la violence et par la destruction des emblêmes consacrés: c'étaient les iconoclastes du paganisme.

Jamais la fermentation des esprits n'avait été plus grande

(1) Thucydide, VI, 61.

(2) Plutarque, *Alcibiade*.

à Athènes. Tous les jours, les idées les plus folles passaient par la tête de certains citoyens. Chacun voulait donner à la cité de nouvelles lois ou de nouveaux dieux. C'est cette maladie qu'Aristophane a attaquée dans cette singulière comédie intitulée les *Oiseaux*. Deux habitants d'Athènes, Pisthétère et Evelpide, ont résolu d'aller chercher une autre patrie. Ce n'est point qu'ils ne rendent justice à leur ville natale : « Elle est grande, opulente et ouverte à tous pour y perdre son bien ; mais les cigales ne chantent qu'un mois ou deux sur les figuiers, tandis que les Athéniens passent toute leur vie à chanter dans les tribunaux (1). » Ennemis jurés des procès, *anti-héliastes*, comme ils s'appellent, ils cherchent partout un lieu tranquille, où l'on puisse reposer en paix, loin du bruit des plaideurs. On leur propose une ville fortunée, telle qu'ils la désirent, sur les bords de la mer Rouge. « Ah ! répond Evelpide, ne nous parlez point de ville maritime, où par un beau matin arriverait la galère *Salaminienne* avec un huissier (2). » Cette phrase nous donne la date de la pièce : elle fut en effet représentée en 415, l'année même de la condamnation d'Alcibiade. Les deux Athéniens, dégoûtés de la terre, s'adressent aux oiseaux, et leur persuadent de construire une ville au milieu des airs. Bientôt la ville est bâtie sous le nom de *Néphélococcygie*, ou ville des nuées et des coucous ; mais c'est un obstacle entre les dieux de l'olympe et la terre. La messagère céleste, Iris est arrêtée dans son vol au milieu de la ville aérienne ; et, comme on lui demande où elle va : moi? répond-elle, je vole vers les hommes, par ordre de mon père, pour leur enjoindre de sacrifier aux dieux. — Apprends, dit Pisthétère, que les oiseaux sont aujourd'hui les dieux des hommes : c'est

(1) Aristophane, *Les Oiseaux*, v. 36 et suiv.

(2) Aristophane, *Les Oiseaux*, v. 146.

à eux seuls qu'il faut sacrifier. » Et le pauvre homme, oubliant qu'il a abjuré l'ancien culte, jure par Jupiter qu'on ne doit plus sacrifier à Jupiter. Le chœur qui n'est composé que d'oiseaux bien entendu, prononce, en chantant, le décret suivant : « Défense est faite aux dieux de la race de Jupiter de passer désormais par notre ville, et aux mortels qui leur offrent des sacrifices, de faire passer par ici la fumée de leurs holocaustes (1). »

Les Athéniens escaladent les nues, et viennent en foule se faire naturaliser dans la cité nouvelle. Mais les oiseaux, qui bravaient les dieux, savent donner des leçons aux hommes. Un jeune homme se présente, qui s'imagine que dans la république ailée tout lui sera permis. Pisthétère fait rougir ce jeune insensé, en lui disant gravement : « Il y a chez nous une loi antique, inscrite sur les registres publics des cicognes. Quand la cicogne a élevé ses petits et les a mis en état de voler, ceux-ci doivent à leur tour nourrir leurs parents (2). » On voit ensuite un poète ténébreux, qui, en venant se perdre dans les nues, n'a pas quitté son séjour habituel. Puis c'est le tour du sycophante. Le bon Pisthétère essaie de lui faire prendre un état plus honorable; le sycophante répond que le métier de délateur est héréditaire dans sa famille, et qu'il ne veut point dégénérer. « Donne-moi, dit-il, des ailes rapides, afin qu'après avoir été assigner les étrangers (les habitants des îles soumis à la juridiction athénienne), je puisse revenir à Athènes pour soutenir l'accusation, et ensuite revoler bien vite là-bas. — J'entends.... afin que l'étranger soit condamné avant d'être arrivé. — C'est cela même. — Et qu'ensuite tu revoles chez lui pour ravir ses biens confisqués. — Précisément; il faut que j'aille comme une

(1) Aristophane, *Les Oiseaux*, v. 1262 et suiv.

(2) Aristophane, *Les Oiseaux*, v. 1353 et suiv.

toupie. — Une toupie ? c'est bien. » Et, au lieu de lui donner des ailes, Pisthétère le frappe à coups redoublés, avec un fouet de Corcyre, et le fait rouler à travers les airs.

Sur ces entrefaites, Prométhée vient annoncer la détresse des dieux : ils meurent de faim, depuis que la fumée des sacrifices et l'odeur des victimes ne montent plus jusqu'à eux. Réduits aux dernières extrémités, ils consentent à traiter, et envoient trois ambassadeurs au camp des oiseaux, Neptune, Hercule, et un troisième qu'Aristophane appelle *le Triballe* (1). Neptune traite assez mal ce dernier dieu : il lui reproche d'avoir mauvaise tournure, et de ne pas savoir porter son manteau : « O démocratie, dit-il, à quoi nous réduis-tu, puisque les dieux ont élu un tel représentant ! » En arrivant à *Néphéloccygie*, Hercule prend le ton le plus belliqueux ; il ne parle que d'étrangler l'homme qui avait osé braver les dieux. Mais Pisthétère ne se laisse point effrayer ; il fait préparer un somptueux repas. A la vue de ces apprêts de cuisine, Hercule se radoucit tout d'abord ; il annonce la mission dont il est chargé par les dieux. Pisthétère s'empresse d'inviter les ambassadeurs à dîner ; ce qui semble à Hercule une excellente manière d'ouvrir les négociations. Mais il faut s'entendre sur les conditions : Pisthétère demande d'abord que Jupiter rende aux oiseaux l'empire qui leur appartenait jadis ; Hercule n'y met aucun obstacle. Mais ce n'est pas tout : Pisthétère veut avoir pour femme la souveraineté. Cette fois, Hercule paraît hésiter ; Neptune l'engage à ne pas céder : la souveraineté, c'est le plus précieux trésor de Jupiter. Hercule livrera-t-il donc son propre héritage ? Mais Pisthétère lui dit qu'il n'est qu'un bâtard, et lui lit la loi de Solon qui exclut de

(1) Aristophane, *Les Oiseaux*, v. 1565 et suiv.

la succession paternelle les enfants illégitimes. Hercule consent à tout ; le Triballe en fait autant; Neptune voudrait résister, mais la majorité a prononcé. Il ne reste plus qu'à aller chercher au ciel la souveraineté, pour la marier au roi des oiseaux. Le chœur termine la pièce par un chant de triomphe et d'allégresse.

On se demande quelle est ici la pensée d'Aristophane. Au commencement de l'ouvrage, il châtiait rudement *les* novateurs, et ses dernières épigrammes semblent tomber sur la religion elle-même. Que signifient ces dieux qui se plient à tous les caprices des mortels, et cet Hercule glouton, qui sacrifie tous les droits de son père à l'appât d'un bon dîner? Y a-t-il donc contradiction entre la morale des oiseaux et celle des nuées? Aristophane *a-t-il* abandonné la cause des institutions religieuses qu'il avait soutenue jusque-là, comme champion du parti aristocratique? Je crois que l'auteur des *Oiseaux* n'attaque point le principe de la religion athénienne, mais qu'il veut faire entendre que cette religion s'est corrompue avec tout le reste. Neptune représente le culte antique, dont le sens était perdu même parmi les prêtres; le Triballe, ce sont ces rits étrangers que certains Athéniens mêlaient aux traditions de leurs ancêtres. Hercule, c'est la partie *la plus* matérielle et la plus grossière de la religion, celle qui a conservé le plus de crédit sur le vulgaire. Le poète paraît aussi vouloir dire que l'esprit démagogique a pénétré jusque dans le sanctuaire, et que les prêtres se sont abaissés en transigeant avec le parti populaire. Il est certain qu'à l'époque où nous sommes parvenus, ce n'était plus seulement l'aristocratie qui défendait la religion; moins par conviction que par intérêt, les plus modérés du parti démocratique s'étaient ralliés aux anciennes croyances, et soutenaient le corps sacerdotal contre les

attaques des novateurs. La condamnation d'Alcibiade et de ses complices est la preuve et comme le gage de cette alliance.

Nous ne pouvons suivre ici, dans toutes ses vicissitudes, la fortune, mêlée de gloire et de malheur, qui est réservée au peuple athénien (1). Mais nous croyons en avoir dit assez pour déterminer les principales causes d'une décadence que chaque jour doit rendre plus sensible : au dehors la suprématie athénienne changée en une tyrannie dont il tarde à la Grèce de s'affranchir; au dedans plus de frein à la haine et à l'ambition des partis; la justice elle-même devenue un instrument d'oppression et de rapine. Avec la foi religieuse, l'idée morale s'était éteinte dans la plupart des âmes. Aussi les luttes de l'*agora*, jadis si fécondes, étaient-elles désormais mortelles pour la liberté.

C'était un axiome chez les Grecs que la lutte des partis était aussi essentielle au maintien du gouvernement que la lutte des éléments à l'harmonie de l'univers. Plutarque dit dans la vie d'Agésilas que le législateur de Sparte avait jeté dans le gouvernement l'ambition et la jalousie comme des semences de vertu. Il se peut en effet que l'émulation des partis rivaux soit salutaire à la chose publique; mais c'est à la condition que ces partis soient animés de sentiments généreux, dirigés par de grandes idées, et qu'ils sachent au besoin se réunir dans le respect de la justice et dans l'amour de la patrie commune. Or tel n'est point le caractère des partis qui se disputent le pouvoir depuis la mort de Périclès : ce n'est plus qu'une mêlée d'intérêts personnels et de passions indomptables. Le jour n'est donc pas loin où Athènes perdra sa puissance

(1) Ces détails trouveront leur place dans un ouvrage plus étendu, dont ce mémoire est extrait.